

# GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



## PROJET : PROJET D'APPUI AUX CHAINES DE VALEURS ET A L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL (PACVEAR)

PAYS : GUINEE BISSAU

### RAPPORT D'EVALUATION

Date : Juin 2019

<b>Equipe du Projet</b>	Chef d'équipe	S. KITANE,	RDGW/COSN	6541
	Membres d'équipe	H. FELLAH, Agronome Principal	RDGW/COSN	6578
		E. RUKUNDO, Gender Officer	RDGW2	3383
		A.BESBES, Agroéconomiste - Consultant	RDGW/COSN	-
		S. TOUZI, Expert GR - Consultant	RDGW/COSN	-
		E. C. KEMAYOU, Economiste principale spécialiste fragilité	RDGW0	1702
		I. TRAORE, Assistant aux décaissements	FIFC3	5376
		M.DIALLO, Spécialiste en gestion financière	SNFI2/COML	7207
		M. ANASSIDE Spécialiste en acquisition	SNFI 1	4230
	Chef de Division	T. MOULDI	RDGW.2	2235
Directeur pour le secteur	M. FREGENE	AHAI0	5586	
Directrice Régionale	M.L AKIN-OLUGBADE	RDGW	4018	
Responsable pays	M. Serge NGUESSAN	RDGW	4042	

<b>Révision par les pairs</b>	PIERRE DJAIGBE, Chargé Principal des opérations d'énergie	RDGW1/COSN	6597
	MAMADOU KANE, Ingénieur en Chef Irrigation & Infrastructures rurales	AHFR2	3004
	A. NYAGA, Special Development Rural	RDGC2	6815
	AMINATA SOW, Ingénieur principal en Infrastructures rurales,	RDGC2	3888

# **GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



## **GUINEE BISSAU**

### **PROJET D'APPUI AUX CHAINES DE VALEURS ET A L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL (PACVEAR)**

### **RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET**

**RDGW/COSN/PGCL**

Septembre 2019

## TABLE DES MATIÈRES

*Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche de projet, Résumé du projet, Cadre logique axé sur les résultats, Calendrier d'exécution* ..... i à ix

I	Orientation stratégique et justification .....	1
1.1.	Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays .....	1
1.2.	Justification de l'intervention de la Banque .....	2
1.3.	Coordination de l'aide .....	2
II	Description du projet .....	3
2.1.	Objectifs et Composantes du projet .....	3
2.2.	Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées .....	5
2.3.	Type de projet.....	5
2.4.	Coût du projet et dispositifs de financement.....	5
2.5.	Zone et bénéficiaires visés par le projet.....	7
2.6.	Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet .....	8
2.7.	Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	9
2.8.	Principaux indicateurs de performance .....	10
III	Faisabilité du projet.....	11
3.1	Performances financière et économique .....	11
3.2.	Impact environnemental et social.....	12
IV – Exécution .....		14
4.1.	Dispositions en matière d'exécution .....	14
4.2.	Suivi .....	16
4.3.	Gouvernance.....	17
4.4.	Durabilité.....	18
4.5.	Gestion des risques.....	18
4.6.	Développement des connaissances.....	19
V	Cadre Juridique.....	19
5.1.	Instrument juridique .....	19
5.2.	Conditions associées à l'intervention de la Banque .....	19
5.3.	Conformité avec les politiques de la Banque .....	20
VI	Recommandation .....	20
Annexe I.	Indicateurs socio-économiques comparatifs de la Guinée Bissau .....	I
Annexe II.	Tableau du portefeuille des projets de la BAD en Guinée Bissau – 31 mai 2019.....	III
Annexe III.	Carte de la zone du projet.....	IV
Annexe IV.	Contexte de fragilité .....	V

**Equivalences monétaires**  
(31 Mai 2019)

Unité monétaire	=	FCFA
1 UC	=	810,3036 FCFA
1 UC	=	1,2353 EUR
1 UC	=	1,3857 USD

**Année fiscale**

1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

**Poids et mesures**

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,200 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

## Sigles et abréviations

AAAC	: Autorité Compétente d'Evaluation Environnementale
ADPP	: Aide pour le Développement du Peuple pour le Peuple
ADIC	: Association de développement intégré et communal
AGIR	: Alliance globale pour l'initiative résilience au sahel et en Afrique de l'Ouest
ANAG	: Association nationale des agriculteurs de Guinée Bissau
APRODEL	: Association pour la Promotion du développement Local
BAD	: Banque africaine de développement
BOAD	: Banque ouest africaine des états de l'Afrique de l'ouest
BPM	: Méthodes et Procédures d'Acquisition de la Banque
CEDEAO	: Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
CES	: Conservation des eaux et des sols
CILSS	: Comité inter état de lutte contre la sécheresse au Sahel
COAJQ	: Coopérative agro-élevage des jeunes cadres
CSS	: Conséquences du Changement Climatique
DAO	: Dossiers d'appel d'offres
DP	: Demande de paiement
DSP	: Document stratégie pays
DSCCS	: Direction de Service de Contrôle et Certification des Semences
EESS	: Evaluation environnementale et sociale stratégique
ERCA	: Evaluation des risques en matière d'acquisitions
FAD	: Fonds africain de développement
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAT	: Facilité d'appui à la transition
FIDA	: Fonds international pour le développement agricole
GIE	: Groupement d'intérêt économique
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eaux
IDEV	: Evaluation indépendante du développement de la BAD
IEC	: Information, éducation et communication
IGF	: Inspection générale des finances
INE	: Institut national de la statistique
INPA	: Institut national de recherche agricole
LPDA	: Lettre de Politique de Développement Agricole
MADR	: Ministère de l'agriculture et du développement rural
MUC	: Million d'unité de compte
OHADA	: Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OP	: Organisation paysanne
ONG	: Organisation non gouvernementale
PACVEAR	: Projet d'appui aux chaines de valeurs et à l'entrepreneuriat agricole et rural
PADES	: Projet d'appui au développement économique des régions du sud
PAIRI	: Projet d'appui à l'intensification de la riziculture irriguée
PANA	: Programme d'action nationale d'adaptation au changement climatique
PARCA	: Programme d'appui pour le renforcement des capacités de l'administration
PASA	: Projet d'appui à la sécurité alimentaire
PCGES	: Plan cadre de gestion environnementale et social
PECA II	: Projet d'assistance technique
PDCV Riz	: Projet de développement de la chaine de valeur Riz
PDR	: Programme de développement de la riziculture
PIB	: Produit intérieur brut
PNIA	: Programme national d'investissement agricole
PPRFJ	: Projet de promotion de la riziculture en faveur des jeunes
PSO	: Plan stratégique et opérationnel
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PRESAR	: Projet de réhabilitation du secteur agricole et rural
PRP	: Etude priorité résilience pays de la Guinée Bissau
PTBA	: Programme de travail et budget annuel
PTF	: Partenaires techniques et financiers

QNCOCPA	: Cadre national de concertation des organisations paysannes et des Producteurs agricoles de Guinée Bissau
RESAN	: Réseau système éducatif et nutritionnel
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
S&E	: Suivi et évaluation
SISSAN	: Système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle
SLT	: Stratégie à long terme
TAAT	: Techniques innovantes pour la transformation de l'agriculture
TRE	: Taux de rentabilité économique
TRI	: Taux de rentabilité interne
UC	: Unité de compte
UD	: Unité de démonstration
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest
UGP	: Unité de gestion du projet
VAN	: Valeur actualisée nette

## Fiche de projet

### Fiche du client

---

**EMPRUNTEUR/DONATAIRE :** République de Guinée Bissau

**ORGANE D'EXECUTION :** Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)

### Plan de financement

---

Source	Montant	Instrument
FAT	5,46 M.UC	Don
FAT	3,04 M.UC	Prêt
FAD	1,06 M.UC	Prêt
Gouvernement	0,20 M.UC	-
Bénéficiaires	0,86 M.UC	-
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>10,62 M.UC</b>	

### Principales informations sur le financement FAD et FAT

---

Monnaie du Don et prêt FAT	UC
Monnaie du prêt FAD	UC
Maturité du prêt	40 ans
Période de grâce	10 ans
TRE (scénario de base)	16,9%
VAN (8%)	20 944 millions de FCFA

### Durée – principales étapes (prévues)

---

Approbation de la note conceptuelle	Avril 2019
Approbation du projet	Juillet 2019
Entrée en vigueur	Octobre 2019
Revue mi-parcours	Juin 2022
Achèvement du projet	Décembre 2024
Clôture du projet	Janvier 2025

---

## Résumé du projet

**Aperçu général du projet :** Le Projet d'Appui aux Chaines de valeurs et à l'Entreprenariat Agricole et Rural (PACVEAR), interviendra dans trois régions au Nord et à l'Est de la Guinée-Bissau : Bafata, Oio et Gabu. Il vise l'amélioration de l'environnement de production des filières riz et maraichères et la promotion des entreprises dans tous les maillons des chaînes de valeurs des filières ciblées afin de créer des emplois durables et d'accroître les revenus des populations rurales.

La durée du projet est de 5 ans (novembre 2019- décembre 2024). Le cout global du projet est de **10,62 millions d'UC** hors taxes et hors douanes (8,607 milliards de FCFA) financé à travers un don FAT de 5,46 millions d'UC (51%), un prêt FAT de 3,04 millions d'UC (29%) et un prêt FAD de 1,06 million (10%).

Le projet bénéficiera directement à 4.400 ménages/exploitants agricoles de la zone du projet, soit 35.000 personnes dont au moins 13.000 femmes. En termes de résultats, le projet permettra : (i) une production annuelle additionnelle de riz 4.000 tonnes et de 2.000 tonnes de produits maraichers ; (ii) la création et/ou la consolidation de 600 entreprises agricoles et rurales à travers lesquelles il sera possible de générer 2.000 emplois durables dont 30% pour les femmes et 40% pour les jeunes ; et (iii) de porter le revenu rural moyen à 250.000 FCFA par ménage.

**Evaluation des besoins :** Les superficies irriguées (18%) restent très faibles pour espérer résorber le déficit de production de riz estimé à 80.000 tonnes par an. Le projet vient accroître les superficies irriguées en aménageant 720 ha additionnels dont près de la moitié en maîtrise totale avec l'avantage de disposer des études de détail et dossiers d'appels d'offres sur 560 ha. Par ailleurs, l'instabilité politique, l'extrême pauvreté et le chômage élevé des jeunes ainsi que la rareté d'opportunités pour leur insertion socio-professionnelle sont parmi les principales sources de fragilité du pays. Il est donc impératif de mettre en place un programme de développement d'entreprises agricoles et rurales ciblant les jeunes et les femmes qui contribueraient à résoudre cette problématique de chômage.

**Valeur ajoutée pour la Banque africaine de développement :** La Banque a permis à travers ses opérations antérieures d'accroître les superficies aménagées et de développer une expertise spécifique dans des domaines clés (irrigation, production et contrôle de semences, énergie solaire, transformation, etc.). L'intervention de la Banque, à travers le PACVEAR, permettra de consolider les acquis de ces opérations et d'ouvrir une fenêtre sur l'entreprenariat rural pour booster la croissance et la professionnalisation du secteur agricole. En soutenant le développement des infrastructures agricoles, la Banque va mettre en place des facteurs favorables à l'émergence d'entreprises agricoles et rurales dans tous les maillons de la chaîne de valeur des filières ciblées, pour créer de l'emploi au profit prioritairement des jeunes et des femmes (production, transformation et commercialisation).

**Gestion des connaissances :** Le projet permettra de générer des connaissances qui serviront à créer plusieurs emplois, à travers la mise à niveau des centres d'incubation qui pourront former et accompagner des jeunes désireux d'entreprendre dans les domaines de l'agro-business. Par ailleurs, le projet soutiendra le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISSAN) dans la collecte et le traitement des données qui serviront à bâtir des politiques pertinentes dans le secteur. Aussi, la contribution spécifique du projet dans la structuration du secteur semencier avec l'introduction de technologies TAAT permettra de générer des connaissances qui renforceront les techniques de production et par ricochet aboutira à l'accroissement de la production. La mise en place d'unités de démonstration et la diffusion de bonnes pratiques ainsi que l'introduction de l'énergie solaire dans les systèmes d'exhaure, de transformation et la conservation des produits agricoles, renforcera davantage les connaissances notamment sur les nouvelles technologies dans ces domaines.



## Cadre logique axé sur les résultats

Guinée Bissau : Projet d'appui aux chaînes de valeurs et à l'entreprenariat agricole et rural (PACVEAR)						
But du projet : Amélioration de l'environnement de production des filières riz et maraichères et promotion des entreprises dans tous les maillons des chaînes de valeur des filières ciblées						
CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	
		Indicateur	Situation de référence	Cible		
<b>IMPACT</b>	La croissance agricole est améliorée	Croissance agricole moyenne/an Contribution de l'agriculture au PIB	<b>6% (2017)</b> <b>50% en (2017)</b>	<b>8% (2022) et 9% (2024)</b> <b>60% en (2024)</b>	-PRP/AGIR/EDS -Suivi PNIA -ILAP/CILSS	
<b>EFFETS</b>	Emplois durables directs et indirects additionnels créés par les entreprises agricoles et rurales	Nombre d'emplois additionnels	0 en 2019	2800 emplois dont 30% pour les femmes	-Rapports annuels Statistiques Agricoles	<b>Risque :</b> - Instabilité politique alliée à une situation économique difficile - Instabilité climatique - Difficultés de mobilisation de la contre partie  <b>Mesure d'atténuation :</b> - Contribution à l'amélioration de la résilience socio-économique et environnementale pour une meilleure stabilité - Faible part de la contre partie - Ouvrages de stockage et de maîtrise d'eau, semences résistantes ; Utilisation d'espèces à cycle court et à haut rendement.
	Volume des productions agricoles augmenté	Volume de production de riz Volume de production maraichère	Riz : 135 000 T (2018-2019) Maraichage : 6000 T (2018)	Riz 137 000T (2022) ; 139 000 T (2024) Maraichage : 7000 T (2022) 8000 T (2024)	-Rapports de suivi périodique du projet -Rapport de revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet	
	Revenus moyens des ménages agricoles rurales améliorés	Revenus annuels ménages rizicoles Revenus annuel ménages maraichers	104 500 FCFA (2018) 85.862. FCFA (2018)	210 000 (2022); 355 000 FCFA (2024) 140 000 (2022); 198 000 FCFA (2024)		
<b>Composante I. Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles (riz et maraichage)</b>						
<b>Réhabilitation / développement des aménagements</b>						<b>Risques :</b> - Faiblesse des capacités des services techniques impliqués. - Faible appropriation du projet par les acteurs et bénéficiaires - Apparition de maladies des plantes - Faible capacité des partenaires de mise en œuvre et entreprises  <b>Mesure d'atténuation :</b> - Renforcement des capacités des services techniques impliqués dans le projet. - Implication et participation des bénéficiaires dans toutes les étapes et renforcement des capacités (producteurs, MADR) - Formation des producteurs sur la gestion des maladies des plantes et l'usage écologiquement adapté des pesticides - Sélection judicieuse des partenaires de mise en œuvre et entreprises Contrôle rapproché des partenaires et des entreprises.
1.1 Aménagements rizicoles	Superficie rizicole (ha)	0	660 dont 30% exploités par les femmes			
1.2 Périmètres maraichers avec exhaure solaire	Superficie maraichère (ha)	0	60 dont 90% exploités par les femmes			
<b>Infrastructures structurantes d'accompagnement</b>						
1.3 Piste	Linéaire de piste (km)	0	25			
1.4 Magasins de stockage	Nombre de magasins	0	8			
1.5 Parcs de vaccination du bétail	Nombre de parcs	0	6			
1.6 Points d'eau	Nombre de points d'eau	0	5			
1.7 Unité de conditionnement de semences	Nombre d'unités	0	1			
<b>Organisation et renforcement des capacités des comités de gestion (CG)</b>						
1.8 mise en place et renforcement des CG	Nombre de CG	0	44			
<b>Suivi environnemental et social</b>						
1.9 Réalisation des diguettes anti-érosives	Nombre de km	0	20			
1.10 Protection des périmètres par plantation	Nombre de km	0	30			
<b>Structuration, organisation et appui aux OP et producteurs</b>						
1.11 Renforcement de capacités des OP / unions	1.11 Nombre d'OP	0	35		<b>Risque :</b> Faible appropriation des équipements d'accompagnement par les bénéficiaires.  <b>Mesure d'atténuation :</b> Mise en place des CEP Renforcement du processus participatif de mise en œuvre des actions et des activités d'IEC	
1.12 Appui à la structuration des organisations féminines (GIE/Associations)	1.12 Nombre d'organisation	0	32			

						Collaboration avec les structures d'encadrement et de vulgarisation.
	1.13 Formation technique de production et de gestion exploitation agricoles	Nombre de bénéficiaires	0	22000 dont 30% de femmes		
	1.13 Installation d'unités de démonstration (UD)	Nombre d'UD	0	25		
	<b>Structuration et développement de la filière semence Riz</b>					
	1.14 Appui à l'élaboration d'un plan d'actions semencier	Plan d'action élaboré	0	oui		
	1.16 Appui logistique laboratoire central de semence et INPA	Laboratoire central et INPA appuyés	0	oui		
	1.17 Mise en place et renforcement des capacités des GIE d'opérateurs semenciers	Nombre de GIE	0	2		
	1.18 Aménagement de périmètres semenciers INPA	Superficie (ha)	0	15		
	1.19 Aménagement périmètres de multiplication de semence	Superficie (ha)	0	40		
	<b>Composante II. Promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural</b>					
	2.1 Identification, incubation et accompagnement de jeunes entrepreneurs	Nombre de jeunes incubés	0	100 dont 30% de femmes		
	2.2 Appui à la transformation d'initiatives économiques privées existantes en entreprises durables	Nombre d'initiatives privées	0	450 dont 30% de femmes		
	2.3 Renforcement des capacités et organisation des jeunes opérateurs de centre de services agricoles	Nombre de bénéficiaires	0	12 dont 30% pour les jeunes femmes		
	2.4 Création de centres de services de mécanisation agricoles	Nombre de centres	0	3		
	2.5 Installation d'unités de transformation de produits agricoles	Nombre de décortiqueuses	0	30 (pour jeunes et femmes)		
	2.6 Mise en place de mini-laiterie	Nombre de mini-laiterie	0	1		
	2.7 Formation et équipement auxiliaires vétérinaires	Nombre d'auxiliaires	0	15		
	2.8 Sensibilisation, éducation et suivi nutritionnels	Nombre de Bénéficiaires	0	3.000 dont 50% de femmes		
	2.9 Initiatives dans la production et la commercialisation de produits locaux et d'aliments enrichis	Nombre d'initiatives privées	0	50 dont 30% de femmes		
	<b>Renforcement des capacités du MADR et autres Partenaires de l'administration</b>					
	2.10 Renforcement des capacités des personnels du MADR et des autres administrations	Nombre de bénéficiaires	0	80		
	<b>Composante III. Gestion du Projet</b>					
	3.1 Activités d'acquisition menées	PPM tenu et respecté	PPM élaboré (fin 2019)	PPM mis à jour au moins une fois/an	PPM approuvé	<u>Risques :</u>
	3.2 Activités du projet déroulées	Taux de décaissement conforme	0% (décembre 2019)	25% par an en moyenne	Système SAP	- Faiblesse des capacités de l'équipe UGP
	3.3 Gestion financière assurée	Rapports d'audit produits	cab. recruté (mars 2020)	4 rapports d'audit annuel validés	Rapports d'audit	<u>Mesure d'atténuation :</u>
	3.4 Suivi évaluation exécuté	Système de SE opérationnel	en place (semestre I 2020)	Rapports SE mi-parcours et final produits	Rapports activités et de SE ; Brochures, site Web, films	Contrats de performance, renforcement des capacités
	3.5 Communication assurée	Plan de communication mis en œuvre	Plan élaboré (2020)	Outils communication diffusés		
	<b>COMPOSANTES</b>			<b>RESSOURCES</b>		
<b>ACTIVITÉS CLÉS</b>	<b>Composante A : Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles (riz et maraîchage)</b>			<b>Ressources</b> :	<b>10,62 millions d'UC</b>	
				Composante A :	<b>5,82 millions d'UC (55%)</b>	
	<b>Composante B : Promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural</b>			Composante B :	<b>3,87 millions d'UC (36%)</b>	
	<b>Composante C : Coordination et gestion du Projet</b>			Composante C :	<b>0,93 millions d'UC (9%)</b>	
				<b>Source de Financement</b>		
			FAD (Prêt) :	1,06 millions d'UC		
			FAT (Don) :	5,46 millions d'UC		
			FAT (Prêt) :	3,04 millions d'UC		
			GVT + bénéf :	1,06 millions d'UC		

## Calendrier d'exécution du projet

	Année		2019				2020				2021				2022				2023				2024				2025
	Trimestre		T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1		
<b>1 ACTIVITES INITIALES</b>																											
Négociations du financement du projet																											
Approbation du don FAT et du prêt FAD																											
Signature des accords de financement																											
Mise en vigueur et satisfaction des conditions préalables au 1 <sup>er</sup> décaissement																											
Publication de l'Avis général sur les acquisitions																											
<b>2 ACTIVITES DE DEMARRAGE</b>																											
Confirmation du personnel de l'UGP (y compris recrutement experts)																											
Mission de lancement du projet																											
Acquisitions des biens UGP (Véhicules, équipements informatiques, etc.)																											
Conventions avec les structures partenaires																											
<b>3 AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES CHAINES DE VALEURS</b>																											
Revue et lancement DAO 12 bas-fonds (Programme d'ancrage)																											
Etudes techniques et DAO pour 1 bas-fonds et infrastructures d'accompagnement																											
Passation des marchés																											
Réalisation des travaux d'aménagement																											
Réalisation des travaux d'infrastructures d'accompagnement																											
Mise en œuvre du PGES et suivi environnemental																											
<b>4 PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL</b>																											
Organisation d'ateliers national et régionaux de lancement du projet																											
Structuration et développement organisationnel des OP et C Gestion																											
Amélioration de la qualité et la disponibilité des semences et autres intrants																											
Appui conseil à la production, transformation et commercialisation																											
Développement de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et femmes																											
Appui à la nutrition et à aux cantines scolaires																											
Appui au MADR et parties prenantes																											
<b>5 GESTION DU PROJET</b>																											
Actualisation des outils de gestion et de suivi-évaluation																											
Situation de référence et mise en place du système SE																											
Mise à jour données S&E, coordination, gestion et communication																											
Audit annuel des comptes																											
Mission de supervision (BAD/ Gouvernement)																											
Revue à mi-parcours																											
Achèvement du projet/ Clôture du projet																											

# PROJET D'APPUI AUX CHAINES DE VALEURS ET À L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL (PACVEAR)

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition *de don FAT de 5,46 millions d'UC, de prêt FAT de 3,04 millions d'UC et de prêt FAD de 1,06 millions d'UC* à la République de Guinée Bissau, pour le financement du Projet d'appui aux chaînes de valeurs et à l'entrepreneuriat agricole et rural (PACVEAR).

## I Orientation stratégique et justification

### 1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays

1.1.1 Le PACVEAR est en parfaite cohérence avec les orientations stratégiques de la Guinée Bissau notamment le plan stratégique et opérationnel (2015-2020) de Terra Ranka, qui repose sur quatre grands moteurs de croissance économique dont l'agriculture et l'agro-industrie. Il s'insère également dans le sous-programme 1 : « Promotion des Filières de Production Végétale » du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), 2<sup>ème</sup> génération, adopté en décembre 2017, qui vise le développement des spéculations vivrières (dont le riz) et le maraîchage, à travers une meilleure maîtrise de l'eau et un meilleur accès aux facteurs de production. Il s'inscrit aussi dans les orientations de la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) et son plan d'action, visant à garantir la sécurité alimentaire, augmenter et diversifier les exportations agricoles et améliorer le cadre de vie des populations rurales. Il est en outre en adéquation avec les orientations du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), et du Programme de Développement de la Riziculture (PDR - 2016). Le PACVEAR est aligné au second pilier du DSP 2015-2019, relatif au développement des infrastructures favorisant une croissance inclusive, à travers le développement des infrastructures agricoles et des opportunités dans l'agriculture (en particulier pour les jeunes et les femmes).

1.1.2 La Guinée-Bissau est caractérisée par une fragilité exacerbée par une faiblesse institutionnelle globale et un modèle de développement non inclusif dépourvu d'alternatives économiques. Les contraintes du secteur sont l'enclavement des zones de production, la dégradation des systèmes de production, l'accès insuffisant aux intrants et la faible capacité de transformation des produits agricoles. Le défi principal est de renforcer la résilience institutionnelle, économique et sociale tout en améliorant les capacités des acteurs, réduisant les disparités entre les hommes et les femmes, et d'accompagner la transformation structurelle du pays avec la mise en place d'infrastructures clés pour une croissance inclusive et verte. La transformation de l'agriculture à travers le développement des chaînes de valeurs, la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, la prise en compte de la dimension genre et l'implication accrue des acteurs non-étatiques (notamment du secteur privé), contribueront au renforcement de la résilience et l'atténuation de la fragilité dans le pays.

1.1.3 Malgré des potentialités agricoles, le désengagement de l'Etat dans le secteur agricole et les crises politiques de ces dernières décennies, n'ont pas permis un véritable développement agricole pour le pays. Ce manque d'intérêt pour le secteur agricole a conduit à un affaiblissement structurel considérable des systèmes de production (agricole et pastorale). A cela s'ajoutent, les aléas et les changements climatiques qui représentent une autre importante menace, ayant des conséquences sur la gestion des écosystèmes et autres ressources agricoles et naturelles renouvelables, pouvant entraver la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable du pays. Cette superposition de crises structurelles et conjoncturelles a de lourdes conséquences sur le secteur agro-sylvo-pastoral dans son ensemble, sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les moyens d'existence d'une majorité de la population Bissau guinéenne qui dépend de l'agriculture (au sens large).

1.1.4 Selon l'étude sur le secteur agricole réalisée en 2014 (fonds fiduciaire de la coopération portugaise), il s'avère essentiel d'optimiser l'utilisation des superficies cultivées, d'apporter de la valeur ajoutée aux produits, mais aussi de permettre aux ménages de disposer de revenus monétaires suffisants pour l'acquisition de certaines denrées de base. Le riz constitue l'aliment de base (le riz est consommé par 90% des ménages de la Guinée Bissau) et le déficit vivrier est comblé annuellement par des importations de riz d'environ 80.000 tonnes. La promotion du maraîchage, de l'élevage et des services connexes constitue non seulement une source de diversification alimentaire, mais de revenus additionnels aux communautés rurales, notamment aux femmes et jeunes des régions Nord et Est ciblées. La production horticole ne satisfait actuellement que 60% à 70% de la demande. Les contraintes aux filières porteuses (riz et maraîchage) sont principalement, l'enclavement des zones de production, la dégradation des systèmes de production, l'accès insuffisant aux intrants, notamment les semences de qualité,

aux marchés, la faible capacité de transformation et la limite des réseaux d'information et de prospection d'opportunités économiques pour l'amorçage de l'employabilité des jeunes ruraux, et la faible intégration du secteur privé dans les chaînes de valeurs des filières porteuses et des activités connexes, pour assurer le rôle de locomotive et de levier de la dimension entrepreneuriale.

## **1.2. Justification de l'intervention de la Banque**

1.2.1 Le PACVEAR cadre avec deux des cinq grandes priorités « Top 5 » de la Banque, Nourrir l'Afrique et Améliorer les conditions de vie des populations. Le développement des chaînes de valeur riz et horticoles, le renforcement des capacités des acteurs, la création d'emplois et l'accroissement des revenus contribueront à l'atteinte de ces deux grandes priorités.

1.2.2 Le PACVEAR est aligné à la stratégie à long-terme de la Banque (SLT 2013-2022) et à ses deux objectifs directeurs qui visent la croissance inclusive et la transition vers la croissance verte. Le projet sera par ailleurs directement adossé aux trois domaines particuliers de la SLT, qui concernent les États fragiles, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que le genre. Le projet s'insère dans les orientations de la nouvelle stratégie de la Banque pour la transformation de l'agriculture africaine (2016-2025) qui accorde une place de choix au développement des chaînes de valeurs et à l'entrepreneuriat agricole. Par ailleurs, il contribuera à l'atteinte des objectifs des initiatives phare Enable Youth et Jobs for Youth in Africa, en favorisant le renforcement des capacités et l'émergence d'opportunités en faveur des jeunes. En plus, le projet est en cohérence avec le Programme de Technologies de Transformation de l'Agriculture en Afrique (TAAT) de la Banque, qui met l'accent sur l'adoption des nouvelles technologies de production et de transformation dans les chaînes de valeurs agricoles.

1.2.3 La conception du projet est conforme à la stratégie de la Banque (2014-2018) relative au genre « Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique », plus particulièrement sous le pilier II « Autonomisation économique ». Il suit par ailleurs les recommandations du profil genre édité par la Banque et l'ONU-Femmes en 2015 sur la nécessité d'intégrer les femmes dans les chaînes de valeurs. De façon spécifique, il s'insère dans les initiatives en faveur de l'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables, des techniques d'économie d'eau et des itinéraires résilients.

1.2.4 L'agriculture demeure l'un des secteurs stratégiques les plus importants du pays, c'est le seul secteur capable à la fois de toucher le plus grand nombre de populations, de lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de pourvoir des emplois aux jeunes et aux femmes. Au vu : (i) des résultats très satisfaisants atteints par les opérations similaires financées par la Banque notamment le PRESAR (projet achevé en 2012) et le PDCV-RIZ (projet démarré en 2017); (ii) des besoins non encore satisfaits en matière d'infrastructures hydroagricoles et d'accompagnement, ainsi que le développement des chaînes de valeurs et de l'entrepreneuriat agricole et (iii) de la forte mobilisation et implication du côté du Gouvernement, des acteurs territoriaux et des bénéficiaires, la continuité de l'appui de la Banque au secteur est justifiée. Les activités proposées par le projet à savoir, le développement des aménagements hydro-agricoles, (notamment à maîtrise totale de l'eau d'irrigation), l'intégration des chaînes de valeur et l'entrepreneuriat agricole, permettront de promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes en milieu rural, de renforcer l'adaptation au changement climatique et d'accroître la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

## **1.3. Coordination de l'aide**

1.3.1 Depuis la crise d'avril 2012, le cadre de concertation des PTF qui fonctionnait sur la base de groupes thématiques multisectoriels, est mis en veille. Cependant, il convient de noter que de manière générale, les mécanismes de coordination et de suivi de l'aide ont toujours pris en compte les faiblesses structurelles de l'administration publique. A cet égard, la Banque a approuvé avant le coup d'Etat de 2012, un projet d'assistance technique (PECA II) visant le renforcement des capacités de coordination. Ce projet a inclut un appui à l'organisation de la table ronde des bailleurs organisée à Bruxelles en mars 2015, en sus d'activités de renforcement des capacités du Ministère de l'économie et des finances.

1.3.2 Sur la base de la « Lettre de Politique de Développement Agricole », plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux ont apporté des appuis significatifs dans le développement rural et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée Bissau, dont i) le FIDA (Projet de développement économique des régions du sud-PADES et formulation d'un nouveau projet de diversification de l'agriculture familiale dans les régions de l'Est et du Nord) ; ii) la BOAD (projet d'appui à la sécurité alimentaire -PASA et le projet de promotion de la

riziculture en faveur des jeunes -PPRFJ ); iii) la CEDEAO (appui à l'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole PNIA) et aussi iv) l'UEMOA (étude de faisabilité du Projet d'Intensification de la Riziculture Irriguée -PAIRI et le Programme de construction de magasins de conservation des récoltes et des graines). Il faut noter que la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS ont mis en place l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience – Sahel et Afrique de l'Ouest (AGIR), ayant pour objectif « Faim zéro » d'ici 20 ans. Au plan institutionnel, l'action des partenaires est coordonnée par le ministère de l'économie et des finances. Pour l'agriculture en particulier, le consensus des partenaires sur la stratégie sectorielle, et notamment le PNIA, a été conclu lors de la table ronde des partenaires organisée à Bruxelles en mars 2015. La FAO joue un rôle important dans l'appui aux politiques et la coordination des actions.

Le projet établira des synergies avec les projets en cours et ceux au stade de formulation. Dans le secteur rural au sens large (agriculture, élevage, pêche, environnement.). L'intervention des différents partenaires est présentée à l'annexe A4 du volume 2 et se résume comme suit :

Secteur ou sous-secteur*	Importance		
	PIB	Exportations	Main-d'œuvre
[Secteur rural]	[+50%]	93%	80%
<b>Parties prenantes – Dépenses publiques (programmes ou projets en cours)</b>			
<b>Gouvernement</b>	<b>Bailleurs de fonds</b>	<i>Montants (M.USD)</i>	<i>période</i>
0,73	Banque Mondiale	0,76	2015-2020
	FAD	0,20	2014-2015
	FIDA	16,91	2015-2020
	FAO	7,36	2015-2021
	BOAD	2,95	2015-2020
	UE	1,21	2014-2019
	UEMOA	11,34	2015-2020
	FAO	7,36	2015-2021
Existence de groupes de travail thématiques		Non	
Existence d'un programme sectoriel global		Non	
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide		Participation	

## II Description du projet

### 2.1. Objectifs et Composantes du projet

L'objectif global du PACVEAR est de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur des filières (riz et maraichères) afin d'impulser une croissance inclusive et durable du secteur agricole. Sur le plan spécifique, le projet vise l'amélioration de l'environnement de production des filières riz et maraichères et la promotion des entreprises dans tous les maillons des chaînes de valeurs des filières ciblées afin de créer des emplois durables et d'accroître les revenus des populations rurales. D'une durée de cinq ans (novembre 2019 – octobre 2024), le PACVEAR est structuré autour de trois composantes principales : (i) Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles (riz et maraîchage) ; (ii) Promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural et (iii) Gestion du projet. Le tableau ci-après présente un résumé des activités retenues. Une description détaillée est fournie à l'annexe C3 du volume 2.

**Tableau 2.1 : Composantes du projet**

Composantes	Coût (M UC)	Description des composantes
A. Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles (riz et maraîchage)	5,82 (55%)	<p><u>A1 Réhabilitation/développement des aménagements</u> : (i) aménagement de <b>660 ha de bas-fonds</b> rizicoles : 7 bas-fonds de 296 ha à maîtrise totale et 6 bas-fonds à maîtrise partielle sur 364 ha; (ii) 60 ha de périmètres maraîchers pour femmes et jeunes.</p> <p><u>A2 Réalisation d'infrastructures d'accompagnement</u> : (i) réhabilitation de <b>25 km</b> de pistes de production ; (ii) installation de <b>5 points</b> d'eau villageois ; (iii) construction de <b>8 magasins</b> de stockage de <b>50 tonnes</b> ; (iv) construction de <b>6 parcs</b> de vaccination et (v) installation une unité de conditionnement de semences.</p> <p><u>A3 Organisation et renforcement des capacités des comités de gestion</u> : mise en place et appui à 44 comités de gestion</p> <p><u>A4 Suivi environnemental et social</u> : (i) réalisation de <b>20 km</b> de diguettes anti-érosives (HIMO) ; (ii) <b>30 km</b> de plantations de protection autour des périmètres ; (iii) suivi du PCGES et (iv) surveillance et suivi environnemental. Appui à l'AAAC.</p> <p><u>A5 Assistance technique, études, suivi des infrastructures et conventions</u></p> <p><u>A6 Structuration, organisation et appui aux OP et producteurs</u> : (i) appui à la gestion du foncier (AHA et des infrastructures) ; (ii) structuration et renforcement de capacités des OP et leurs faitières, GIE semenciers et GIE féminines de transformation ; (iii) mise en réseaux des GIE et appui à l'accès aux marchés ; (iv) mise en place de 15 CEP ; et (v) organisation de visites d'échanges.</p> <p><u>A7 Structuration et développement de la filière semence de riz</u> : (i) état des lieux du secteur semencier ; (ii) assistance technique FAO pour élaboration d'un plan d'actions semencier ; (iii) appui à l'INPA (recrutement 2 techniciens et formation, équipement) ; (iv) appui au laboratoire central de semences (recrutement 2 techniciens, formation, acquisition 1 véhicule ; équipement et matériel labo) ; (v) formation agents et inspecteurs</p>
B. Promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural	3,87 (36%)	<p><u>B1 Promotion de l'entrepreneuriat en services de mécanisation agricole ,entretien et maintenance des infrastructures et équipements</u>: (i) mise à niveau, renforcement pédagogique et appui logistique aux centres d'incubation, (ii) mise en place de 3 centres de services de mécanisation agricole au profit des jeunes; (iii) formation et incubation de 12 jeunes en gestion et exploitation des centres de mécanisation ; (iv) appui en équipements de 30 artisans réparateurs ; (v) appui en équipements de 12 groupements de jeunes pour entretien des pistes ; (vi) fourniture de 100 kits d'amorçage aux jeunes et femmes opérant une initiative économique dans le maillon mécanisation et entretien et (vii) renforcement des capacités à la carte de 100 jeunes et femmes porteurs de projets</p> <p><u>B2 Promotion de l'entrepreneuriat dans les maillons production, transformation et commercialisation des produits agricoles</u> : (i) acquisition de 30 décortiqueuses, 6 batteuses à riz, et incubation, suivi post incubation de 42 jeunes opérateurs de décortiqueuses et batteuses, (ii) incubation et suivi post incubation de 100 jeunes portant des initiatives économiques dans les maillons ciblés ; (iii) renforcement des capacités à la carte de 200 jeunes et femmes porteurs de projets entrepreneuriaux, (iv) accompagnement de 3 GIE semenciers dans le conditionnement et la commercialisation des semences et (v) fourniture de 250 kits d'amorçage aux jeunes et femmes opérant une initiative économique dans les maillons ciblés.</p> <p><u>B3 Promotion de l'entrepreneuriat dans les autres services ruraux</u> : (i) renforcement des capacités à la carte de 200 jeunes et femmes porteurs de projets entrepreneuriaux, (ii) fourniture de 200 kits d'amorçage aux jeunes et femmes opérant une initiative économique formation et (iii) dotation de kits pour 15 auxiliaires vétérinaires</p> <p><u>B4 Promotion de l'entrepreneuriat dans la nutrition</u> : (i) appui aux GIE d'éleveuses de riz, (ii) appui à la transformation de produits maraîchers, (iii) installation d'une mini-laiterie à Gabu avec 3 centres de collecte et 6 kiosques de vente lait , formation de 16 jeunes dans la gestion et l'exploitation de la mini laiterie, centres de collecte et kiosques de vente lait , (iv) accompagnement à la nutrition scolaire, promotion d'initiatives dans la production et la commercialisation de produits locaux et d'aliments enrichis en micronutriments pour enfants et (v) fourniture de 50 kits d'amorçage aux jeunes</p> <p><u>B5 Appui institutionnel au secteur de l'agriculture</u> : (i) étude intentionnelle sur le secteur agricole, (ii) appui à la mise en place d'un cadre de suivi des interventions des PTF et aux réflexions stratégiques initiées par le MADR, (iii) renforcement des capacités des services techniques (appui en équipements, logistique et formation ), et (iv) assistance technique diverse (expert en infrastructure et expert environnement / S&amp;E).</p>
C. Gestion du projet	0,93 (9%)	i) Coordination et pilotage des activités du projet, (ii) gestion administrative, comptable et financière, (iii) acquisition des biens, travaux et services, (iv) mise en œuvre d'un plan de communication, (v) suivi-évaluation de l'exécution du projet, et (vi) suivi environnemental.

## 2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

2.2.1 Les solutions techniques retenues dans le cadre du PACVEAR s'inspirent des données de terrain, des leçons tirées de réalisations similaires, des discussions avec les bénéficiaires, des caractéristiques spécifiques de chaque site à aménager, des ressources en eaux à mobiliser ainsi que la facilité de gestion des ouvrages et équipements. Aussi, les aménagements proposés tiennent compte non seulement de la riziculture mais aussi de celle de l'horticulture qui est déjà pratiquée notamment en saison sèche dans les bas-fonds à maîtrise totale. Trois (03) options ont été analysées : 1) Les bas-fonds à maîtrise totale seront aménagés en plusieurs petits périmètres faciles à gérer, à entretenir et à valoriser ; 2) Les périmètres maraîchers seront équipés systématiquement d'un mini-forage avec pompe immergée et alimentée par énergie solaire, d'un réservoir de stockage, de système goutte à goutte<sup>1</sup> et d'une clôture de protection grillagée associée à des haies vives ; 3) La mécanisation des travaux de sol à travers un appui à de prestataires de services de mécanisation agricole (tracteurs et accessoires) dans les régions d'intervention du projet, contribuera à l'amélioration du travail du sol ajoutée à la création de nouvelles opportunités d'emplois pour les jeunes.

**Tableau 2.2 : Solutions de substitution envisagées et causes du rejet**

<i>Solution de substitution rejetée</i>	<i>Brève description</i>	<i>Cause du rejet</i>
Aménagement d'un seul grand périmètre à maîtrise totale où le projet concentrerait tout l'effort.	Construire une grande station de pompage, des canaux de transport d'eau revêtus, et comportant de grands ouvrages de génie civil pour la prise, l'adduction et la desserte en eau.	Cette alternative n'assure pas une disponibilité de la main d'œuvre, tant en quantité qu'en qualité, pour la valorisation de l'aménagement et les investissements à consentir. Des risques qu'une partie du périmètre ne soit pas exploitée sont forts probables. Aussi, la gestion et la maintenance du périmètre seront assez difficiles.
Aménagement de périmètres maraîchers avec des puits cimentés sans aucun moyen d'exhaure.	Construire un ou plusieurs puits à une profondeur de 5 à 10 m à raison d'un puits par hectare. L'eau d'irrigation est puisée manuellement puis stockée dans de petits bassins et transportée vers les parcelles par les exploitants au moyen d'arrosoirs ou seaux.	L'exhaure manuelle de l'eau à partir de puits cimentés, et l'irrigation au moyen d'arrosoirs rend la tâche, assurée généralement par les femmes, assez pénible et consommatrice du temps de travail et une quantité d'eau plus importante. Ce problème sera à moyen terme plus aigu avec le tarissement de la nappe, et l'obligation de rechercher l'eau à une profondeur plus importante (20 à 30 m).
Développer la culture attelée en phase intermédiaire, au lieu de la motorisation des activités de travail du sol.	La culture attelée pratiquée dans les régions du projet s'adapte aux sols légers et à une humidité bien limitée pour rendre la productivité élevée. Son efficacité dépend beaucoup de l'état physique du périmètre à labourer.	Les grandes superficies de terres cultivables de la région, la courte période propice pour la préparation du sol et la réduction de la période d'hivernage sont les facteurs défavorisant la culture attelée.

## 2.3. Type de projet

2.3.1 Le PACVEAR est une opération d'investissement financée sur les ressources du FAD et du FAT. Le Gouvernement de la Guinée Bissau ne s'est pas encore engagé dans la mise en œuvre de programmes à travers l'approche sectorielle, au regard d'un certain nombre de contraintes institutionnelles et du contexte de fragilité. L'approche projet est à ce stade, la plus indiquée, pour garantir l'atteinte des résultats et assurer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources affectées au projet et capitalisera les acquis du PRESAR et du PDCV-Riz.

## 2.4. Coût du projet et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût du Projet est estimé à 10,62 millions d'UC hors taxes et frais de douanes (8,607 milliards de FCFA). La part en devises constitue 36 % du coût total hors taxes soit 3,85 millions d'UC. Les droits de douanes et taxes sont à la charge de l'État qui devra prendre les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition. Il a été appliqué un taux d'imprévus physiques de 4 % et une provision pour hausse des prix de 3% sur l'ensemble des composantes. Le résumé du coût du Projet par composante et par catégorie de dépenses et le calendrier des dépenses sont présentés dans les tableaux 2.3, 2.4 et 2.5 ci-après.

<sup>1</sup> En Guinée Bissau, l'irrigation des périmètres maraîchers est essentiellement manuelle (98% par arrosoirs). De ce fait, l'introduction de l'irrigation goutte à goutte sera progressive dans le temps. A cet effet, le périmètre maraîcher démarrera avec l'irrigation par bassins (l'eau est pompée du forage vers un réservoir de stockage en béton armé puis véhiculée gravitairement à travers des conduites enterrées pour alimenter des petits bassins en maçonnerie de 2 m<sup>3</sup>. Chaque petit bassin dessert 10 parcelles de 250 m<sup>2</sup>, soit 0,25 ha). Une fois, les exploitants arrivent à maîtriser les frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de leurs périmètres, un réseau au goutte à goutte sera mis en place pour remplacer les petits bassins.



**Tableau 2.3 : Coûts estimatifs par composante**

	(XOF Million)			(UC Million)			% Devise	% Total Cout
	Local	Devises	Total	Local	Devises	Total		
<b>A. Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles</b>								
1. Réhabilitation/développement des aménagements	1 674	975	2 649	2,07	1,20	3,27	36,8	33,0
2. Réalisation d'infrastructures d'accompagnement	462	332	794	0,57	0,41	0,98	41,8	9,9
3. Organisation et renforcement des capacités des comités de gestion	52	6	58	0,06	0,01	0,07	10,0	0,7
4. Protection des aménagements et Suivi environnemental et social	62	29	91	0,08	0,04	0,11	31,7	1,1
5. Assistance technique, étude et suivi des infrastructures et conventions avec partenaires	341	170	510	0,42	0,21	0,63	33,3	6,4
6. Structuration, organisation et appui aux OP et aux producteurs	53	8	61	0,07	0,01	0,07	12,5	0,8
7. Structuration et développement de la filière semence de riz	93	147	241	0,12	0,18	0,30	61,3	3,0
<b>Sous total</b>	<b>2 738</b>	<b>1 666</b>	<b>4 403</b>	<b>3,38</b>	<b>2,06</b>	<b>5,43</b>	<b>37,8</b>	<b>54,8</b>
<b>B. Promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural</b>								
1. Promotion de l'Entrepreneuriat des jeunes et des Femmes	835	785	1 620	1,03	0,97	2,00	48,5	20,2
2. Promotion de l'entrepreneuriat dans la nutrition	175	81	257	0,22	0,10	0,32	31,7	3,2
3. Appui institutionnel aux partenaires du projet	453	219	672	0,56	0,27	0,83	32,6	8,4
4. Moyens et ressources humaines opérationnels de l'UGP	338	38	377	0,42	0,05	0,46	10,2	4,7
<b>Sous total</b>	<b>1 802</b>	<b>1 124</b>	<b>2 926</b>	<b>2,22</b>	<b>1,39</b>	<b>3,61</b>	<b>38,4</b>	<b>36,4</b>
<b>C. Gestion du Projet</b>	<b>580</b>	<b>126</b>	<b>705</b>	<b>0,72</b>	<b>0,15</b>	<b>0,87</b>	<b>17,8</b>	<b>8,8</b>
<b>Total COUT DE BASE</b>	<b>5 119</b>	<b>2 915</b>	<b>8 035</b>	<b>6,32</b>	<b>3,60</b>	<b>9,92</b>	<b>36,3</b>	<b>100,0</b>
IMPREVUS PHYSIQUES	205	117	321	0,25	0,14	0,40	36,3	4,0
HAUSSE DES PRIX	160	91	251	0,20	0,11	0,31	36,3	3,1
<b>Total Coûts Projet</b>	<b>5 484</b>	<b>3 123</b>	<b>8 607</b>	<b>6,77</b>	<b>3,85</b>	<b>10,62</b>	<b>36,3</b>	

**Tableau 2.4 : Coûts estimatif par catégorie de dépense**

	(XOF Million)			(UC Million)			% Devise	% Cout Base
	Local	Devises	Total	Local	Devises	Total		
<b>I. Coûts Investissement</b>								
A. Travaux	2 212	1 295	3 508	2,73	1,60	4,33	36,9	43,7
B. Biens	263	426	688	0,32	0,53	0,85	61,9	8,6
C. Services	1 905	1 120	3 025	2,35	1,38	3,73	37,0	37,7
<b>Total Coûts Investissement</b>	<b>4 380</b>	<b>2 841</b>	<b>7 221</b>	<b>5,41</b>	<b>3,51</b>	<b>8,91</b>	<b>39,3</b>	<b>89,9</b>
<b>II. Coûts Récurrents</b>								
A. Personnel	581	-	581	0,72	-	0,72	-	7,2
B. Fonctionnement	158	74	233	0,20	0,09	0,29	31,9	2,9
<b>Total Coûts Récurrents</b>	<b>739</b>	<b>74</b>	<b>814</b>	<b>0,91</b>	<b>0,09</b>	<b>1,00</b>	<b>9,1</b>	<b>10,1</b>
<b>Total Coûts de Base</b>	<b>5 119</b>	<b>2 915</b>	<b>8 035</b>	<b>6,32</b>	<b>3,60</b>	<b>9,92</b>	<b>36,3</b>	<b>100,0</b>
imprévus physique	205	117	321	0,25	0,14	0,40	36,3	4,0
Hausse des prix	160	91	251	0,20	0,11	0,31	36,3	3,1
<b>Total Coûts du projet</b>	<b>5 484</b>	<b>3 123</b>	<b>8 607</b>	<b>6,77</b>	<b>3,85</b>	<b>10,62</b>	<b>36,3</b>	

**Tableau 2.5 : Calendrier des dépenses par composante y compris les imprévus (en millions d'UC)**

	Total Inclus imprévus					Total
	A1	A2	A3	A4	A5	
<b>A. Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles</b>						
Couts Investissement	2,95	1,66	1,10	0,06	0,05	5,82
Couts Récurrents	-	-	-	-	-	-
<b>B. Promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural</b>						
Couts Investissement	1,47	0,83	0,49	0,40	0,35	3,54
Couts Récurrents	0,02	0,09	0,09	0,06	0,06	0,32
<b>C. Gestion du Projet</b>						
Couts Investissement	0,14	0,02	0,04	0,02	0,05	0,27
Couts Récurrents	-	0,17	0,17	0,17	0,17	0,66
<b>Total Cout du projet</b>	<b>4,58</b>	<b>2,76</b>	<b>1,89</b>	<b>0,71</b>	<b>0,68</b>	<b>10,62</b>
Total Cout Investissement	4,56	2,51	1,63	0,48	0,45	9,63
Total Cout Récurrent	0,02	0,25	0,25	0,23	0,23	0,99

2.4.2 Le financement du Projet sera assuré par un don FAT de 5,46 millions d'UC (51% du coût du projet), un prêt FAT de 3,04 millions d'UC (29%) et un prêt FAD de 1,06 million (10%). En tenant compte du contexte de fragilité du pays, la participation financière du Gouvernement, est estimée à 0,20 million d'UC (2%). Elle concerne la prise en compte des études DAO des sites déjà réalisés, la mise à disposition des locaux pour l'UGP (siège à Bissau et antenne à Bafata), l'acquisition des engrais subventionnés (INPA), l'accompagnement à l'élaboration du diagnostic du secteur semencier et la mise en œuvre du plan d'action, l'appui à la mise en place du cadre de suivi des interventions des PTF et à la diffusion des données sur le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISSAN). La contribution des bénéficiaires se limitera à la comptabilisation de leur participation aux travaux courants d'aménagement et d'entretien, facilement exécutables, et estimée à 0,86 million d'UC (8%). La répartition par source de financement est indiquée dans les tableaux 2.6 et 2.7 ci-après.

**Tableau 2.6 : Sources de financement**

	(XOF Million)			% cout Total	(UC Million)			% Devises
	Local	Devises	Total		Local	Devises	Total	
Gouvernement	113	49	162	1,9	0,14	0,06	0,20	30,5
Don FAT	2 835	1 590	4 425	51,4	3,50	1,96	5,46	35,9
Prêt FAT	1 573	891	2 464	28,6	1,94	1,10	3,04	36,2
Prêt FAD	521	335	856	9,9	0,64	0,41	1,06	39,1
Bénéficiaires	441	257	698	8,1	0,54	0,32	0,86	36,8
<b>Total</b>	<b>5 483</b>	<b>3 123</b>	<b>8 606</b>	<b>100</b>	<b>6,77</b>	<b>3,85</b>	<b>10,62</b>	<b>36,3</b>

**Tableau 2.7 : Sources de financement par catégorie de dépenses (millions d'UC)**

	Gouv.		Don FAT		Prêt FAT		Prêt FAD		Bénéf.		Total		Devises	Local
	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%		
1. Travaux	-	-	0,10	2,1	2,82	60,8	0,88	18,9	0,84	18,2	4,64	43,7	1,71	2,92
2. Biens	-	-	0,81	87,5	0,00	0,3	0,08	8,7	0,02	3,5	0,91	8,6	0,56	0,35
3. Services	0,11	2,9	3,57	88,8	0,22	5,7	0,10	2,6	-	-	4,00	36,4	1,48	2,52
4. Personnel	-	-	0,77	100,0	-	-	-	-	-	-	0,77	8,6	-	0,77
5. Fonctionnement	0,09	24,4	0,22	75,6	-	-	-	-	-	-	0,31	2,7	0,10	0,21
<b>Total Cout du Projet</b>	<b>0,20</b>	<b>1,7</b>	<b>5,46</b>	<b>51,4</b>	<b>3,04</b>	<b>28,6</b>	<b>1,06</b>	<b>9,9</b>	<b>0,86</b>	<b>8,2</b>	<b>10,62</b>	<b>100,0</b>	<b>3,85</b>	<b>6,77</b>

## 2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 La PACVEAR couvre trois régions au nord et à l'est du pays à savoir : Bafata, Oio et Gabu, sur les neuf (9) que compte la Guinée Bissau. Elle occupe 57% du territoire national et abrite 43% de la population au plan national<sup>2</sup>. Le choix de la zone d'intervention est dicté par plusieurs critères : (i) le renforcement des acquis des autres interventions de la Banque dans les zones de Bafata, Oio, et l'extension à la zone de Gabu, région à forte potentialités hydro-agricoles ; (ii) la concentration géographique des interventions et par conséquent une durabilité et une meilleure visibilité des actions , (iii) les taux de pauvreté absolue observés dans la zone à savoir : 83% à Gabu, 75% à Bafata et 73% à Oio, (iv) une insécurité alimentaire et nutritionnelle (plus de 15,6 %), (v) un taux élevé de chômage des jeunes (30 % en 2010), (vi) une superficie réduite des terres irriguées (18% du potentiel agricole), (vii) le manque et la vétusté des aménagements, les difficultés d'accès aux facteurs de production (semences certifiées, intrants de qualité, équipements de labour et de post récolte, etc.), (viii) l'engouement des jeunes et des femmes pour la valorisation des terres qui seront aménagées et (ix) l'existence d'initiatives privées locales qui constituent une véritable pépinière de petites et moyennes entreprises locales capables de porter la croissance des chaînes de valeurs<sup>3</sup>.

2.5.2 Les sites des infrastructures ont été retenus selon les besoins exprimés à la base et une analyse multicritère combinant : (i) l'existence d'une dynamique locale et sectorielle d'exploitation ; (ii) l'absence de conflit foncier latent ; (iii) l'engagement des OP et collectivités à assurer la gestion ultérieure des infrastructures

<sup>2</sup> Projection à partir des résultats du RGPH, 2009, sur la base d'un taux d'accroissement démographique de 2,2%

<sup>3</sup> Les expériences innovantes menées pour la promotion de la chaîne de valeur et la création d'emplois, par les ONG et les associations existantes dans la zone d'intervention telles que ADPP, APRODEL, COAJQ, ADIC-Nafaia, sont à capitaliser

et (iv) la valorisation des résultats déjà obtenus dans le cadre des projets similaires (PRESAR/BAD, PAIRI/UEMOA, PPRFJ/BOAD...) pour l'amélioration de la qualité des données à l'entrée. Au total 13 sites de bas-fonds rizicoles ont été retenus dans le cadre du PACVEAR (liste des sites détaillée annexe C3 volume 2)<sup>4</sup>.

2.5.3 Le PACVEAR bénéficiera, en particulier, aux différents producteurs ruraux qui auraient ainsi un accès plus facilité aux infrastructures, intrants et équipements et pourraient plus aisément écouler leurs produits et à des coûts moins onéreux. Plus spécifiquement, les interventions du projet seront attentives à l'encontre de deux catégories cibles particulièrement vulnérables en milieu rural, les femmes et les jeunes ruraux. Le projet impactera directement à termes, 4.400 ménages/exploitants agricoles, soit 35.000 personnes dont au moins 13.000 femmes. Indirectement, il aura un impact sur l'ensemble des ménages des 3 régions d'intervention, à travers les effets des activités et investissements structurants du projet. Sur le plan institutionnel, le projet touchera environ 110 OP, unions, GIE et comités de gestion. Les actions envisagées par le projet permettront la création de 2.800 emplois décents (hommes, femmes et jeunes)<sup>5</sup>.

## **2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet**

2.6.1 La conception du projet découle d'une démarche participative et inclusive qui associe l'ensemble des parties prenantes : services techniques, organisations des producteurs, groupements de femmes/jeunes, société civile, secteur privé, partenaires au développement et des populations bénéficiaires et projets, etc. Ces larges concertations ont été assurées à travers de nombreuses rencontres menées lors de l'identification, la préparation et l'évaluation. Ceci a permis d'opérer des choix judicieux tant au plan technique et opérationnel susceptibles de mener vers la durabilité des résultats. De nombreuses visites ont été également effectuées sur le terrain au niveau de sites potentiels d'intervention et des sites ayant fait l'objet de réalisations antérieures. Ces visites ont permis d'échanger avec les communautés concernées et des représentants des producteurs afin de mieux cerner les difficultés qu'elles rencontraient et définir les interventions prioritaires à conduire et les sites pertinents à retenir. Le processus, ainsi mis en œuvre a suscité l'adhésion des différents acteurs et a conduit à un large consensus sur sa conception et les modalités de mise en œuvre.

2.6.2 De tout ce processus participatif est ressorti un fort engouement pour le projet, qui du reste capitalise les acquis du PRESAR et du PDCV Riz, et les autres interventions passées et en cours. Les producteurs ont notamment réaffirmé la nécessité de tirer pleinement profit des fortes potentialités existantes dans la zone d'intervention et des opportunités d'intégrer des activités pilotes dans le secteur de l'élevage, notamment dans la région de Gabu. Les femmes ont souligné leur intérêt pour le maraichage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles avec une modernisation des outils de production et de transformation, et l'amélioration de l'accès aux marchés. Les jeunes ont manifesté leur engouement pour la promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural à travers la formation, l'incubation et l'accompagnement post-incubation d'initiatives privées individuelles ou collectives dans tous les maillons des chaînes de valeurs. Le développement d'une bonne communication autour du PACVEAR et le maintien de l'approche participative lors de sa mise en œuvre constituent des gages d'appropriation par les acteurs locaux lors de l'exécution du projet.

2.6.3 Les concertations et séances de travail avec les services techniques tels que la Direction générale de l'agriculture, la Direction générale de l'élevage, l'Institut national de recherche agricole (INPA), la direction de service de contrôle et certification des semences, et les ONG (ADPP, APRODEL, ADIC Nafaia, COAJQ) relatives à la réalisation de certaines activités du projet, permettront une appropriation méthodologique du projet par les partenaires et d'établir les conventions de partenariat dès le démarrage du projet.

2.6.4 La sélection des sites d'aménagement hydroagricoles a été faite sur la base des visites de terrain, des consultations avec les services techniques, organisations des producteurs, associations de femmes et jeunes, bénéficiaires et de l'analyse de la pertinence des études des projets PAIRI (Projet d'appui à l'intensification de la riziculture irriguée, UEMOA, 2018), PPRFJ (Projet de promotion de la riziculture en faveur des jeunes, BOAD, 2015). Les résultats de toutes ces consultations ont été pris en compte dans le présent rapport d'évaluation, néanmoins des ajustements peuvent être opérés lors du démarrage de la mise en œuvre du projet.

---

<sup>4</sup> Une conception détaillée et des BD (PAIRI 2018) pour 12 des 13 bas-fonds sélectionnés sont disponibles. Cela aiderait à commencer rapidement les travaux au cours de la première année après l'examen des BD

<sup>5</sup> L'étude d'impact du PSE sur l'emploi réalisée par la BAD en 2018 a démontré que les investissements dans le secteur agricole ont un effet multiplicateur important sur l'emploi (1MUC investit crée au moins 282 emplois direct et indirect). Il s'agit du secteur qui a l'impact le plus important sur le quintile le plus pauvres et permet d'accroître la classe moyenne.

## **2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet**

2.7.1 Le portefeuille actif de la Banque en Guinée-Bissau en mai 2019, comprend dix (10) opérations pour un total net d'engagements de 73,47 M UC dont huit (8) projets nationaux du secteur public (45,52 millions d'UC) et deux (2) opérations régionales de 27,95 millions d'UC. Il n'y a pas de projet actif au guichet secteur privé de la Banque. Aucune opération classée dans la catégorie des projets à problème (PP) ou des projets potentiellement à problème (PPP). La répartition des projets du portefeuille national par secteur est la suivante: Energie (74,7%); Gouvernance (13,7%) et Agriculture (11,6%). L'âge du portefeuille a considérablement baissé, passant de 6,2 ans en 2014 à 2,6 ans en 2017, notamment grâce à la clôture des vieux projets (Education III et Santé II). Pour le secteur agricole, trois (03) interventions sont en cours : le Projet de développement de la chaîne de valeur Riz (PDCV Riz ; 4,19 millions d'UC), l'étude sur la relance du secteur du coton-textile (0,35 million d'UC) et l'Aide d'urgence pour lutte contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne (0,73 million d'UC).

2.7.2 Le Projet de réhabilitation des infrastructures dans le secteur agricole et rural (PRESAR), projet financé par la Banque d'un montant de 5,8 millions d'UC et achevé en 2012 a permis la réhabilitation / réalisation de 3.800 ha de bas-fonds et mangroves et l'appui à 460 ha de périmètres maraichers. Ce projet a fait l'objet d'un rapport d'achèvement en février 2014 qui a mis en évidence des résultats satisfaisants (note de 3,12 sur 4), dans un contexte socio-politique difficile. Par ailleurs, le PDCV Riz entamé en 2017 a programmé l'aménagement de 470 ha de bas-fonds et mangroves et 19 ha de périmètres maraichers féminins avec énergie solaire, l'aménagement de pistes d'accès, marchés, boutiques d'intrants et locaux de stockage et conservation des produits. Ainsi, les deux projets de la Banque, ont eu une augmentation significative des superficies exploitables (près de 5.000 ha), une amélioration des productions agricoles (riz et maraîchage), un accroissement des revenus, un désenclavement des zones de production et leur intégration dans une économie marchande. En ce qui concerne les enseignements de ces expériences, il ressort que la mise en œuvre d'une démarche participative inclusive de réalisation d'infrastructures, combinée à un mécanisme d'accompagnement des acteurs à la base, offrent des opportunités réelles d'amélioration de la sécurité alimentaire et les revenus des producteurs. Le PACVEAR prendra également en compte un axe innovant à savoir l'entreprenariat rural pour booster la croissance et la professionnalisation du secteur agricole.

2.7.3 Le projet s'inspire, par ailleurs, des conclusions de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie et du programme de la Banque 2015-2019 en Guinée Bissau réalisée par IDEV en septembre 2018 qui recommande d'améliorer la qualité à l'entrée des projets du portefeuille, la supervision de manière plus assidue des opérations, le renforcement des capacités des services techniques de l'Etat, le choix sur la base de critères objectifs des opérateurs/partenaires locaux de mise en œuvre, une meilleure prise en charge des questions genre en impliquant notamment les leaders communautaires dans la sensibilisation en faveur de l'équité et de l'égalité des sexes dans le domaine du développement agricole et enfin de rendre plus durables les effets et impacts des projets.

Ces recommandations ont été prises en compte à travers : (i) l'amélioration de la qualité de la conception du projet par l'implication de l'équipe du projet PDCV Riz, désignée par la coordination /gestion du présent projet, la formulation et l'analyse de la pertinence des études techniques d'aménagements hydroagricoles disponibles, (ii) la mise en place d'un comité de suivi interne pour la supervision du projet (2 fois par an), (iii) la planification d'activités de renforcement des capacités des services techniques de l'Etat, (iv) l'implication des leaders des secteurs dans la sélection des sites des bénéficiaires et dans la gestion des infrastructures, (v) le renforcement des capacités techniques des membres des comités de gestion pour l'entretien des infrastructures avec l'implication de PME pour l'entretien, (vi) l'évaluation des partenaires de mise en œuvre et l'élaboration de nouveaux critères de sélection, (vii) la mise en place d'un dispositif efficace de suivi-évaluation du projet axé sur les résultats et le renforcement des capacités de l'équipe du projet en matière de suivi évaluation et (viii) la prise en compte de la dimension genre dans toutes ses composantes, à travers : l'amélioration de la capacité de production, conservation du riz et maraicher, le renforcement des capacités des femmes et des jeunes, l'amélioration de la capacité de transformation et commercialisation des produits et la sensibilisation pour le changement de comportement.

2.7.4 Les études d'APD/DAO, de sites des aménagements hydroagricoles (à maîtrise totale ou maîtrise partielle de l'eau d'irrigation) sont disponibles (12 bas-fonds sur les 13 et couvrant près de 560 ha, soit 85% de la superficie à aménager). Ces études ont été analysées lors des missions de préparation / évaluation et elles ont été à la base des estimations des investissements hydroagricoles programmés dans le cadre du projet. L'équipe du PDCV Riz entamera, dès la signature de l'accord du prêt, à l'adaptation des DAO au modèle de la Banque et procédera au lancement des appels d'offres de travaux, ce qui permettra d'optimiser les délais. Aussi, les plans types des magasins de stockage, parcs de vaccination sont disponibles.

2.7.5 Dans le choix des partenaires locaux chargés de la conduite des actions d'animation et de structuration des producteurs autour des chaînes de valeurs ainsi que l'accompagnement des jeunes pourvoyeurs de projets économiques, le PACVEAR s'est orienté vers des ONG expérimentées basées au niveau local et qui ont donné satisfaction auprès de la Banque ou d'autres partenaires. Des conventions et protocoles seront établis avec ces structures, précisant les rôles confiés et les résultats attendus. Il s'agit des ONG APRODEL (Bafata), ADPP (Oio), (iii) ADIC Nafaia (Gabu) et COAJQ (Cacheu). Les ONG APRODEL et ADPP interviennent actuellement sur le projet PDCV Riz et seront reconduites. L'ONG ADIC Nafaia a mené plusieurs activités avec satisfaction pour le compte de plusieurs partenaires : la FAO, l'Union Européenne et la Banque mondiale. Elle encadre actuellement les bénéficiaires de 500 ha de bas-fonds dans la région de Gabu. L'ONG COAJQ basée dans le département de Canchungo région de Cacheu, intervient dans le cadre du projet intégré de dynamisation du secteur privé dans la région de Cacheu sur financement de l'Union européenne. Elle a actuellement un partenariat avec 37 associations de producteurs locaux regroupant 1850 membres, dont 50% sont des femmes horticoles. Elle intervient également dans la formation des jeunes dans la mécanisation agricole dans un contexte associative et durable.

## **2.8. Principaux indicateurs de performance**

2.8.1 Une situation de référence déclinée par genre sera établie pour essentiellement faire l'état des lieux du contexte, du niveau des indicateurs à renseigner et d'autres paramètres pertinents avant le démarrage des activités du projet. Ceci permettra d'apprécier régulièrement les progrès réalisés, notamment en termes d'effets ou d'impact. Un accent particulier portera sur le ciblage des paramètres pouvant être suivis et collectés en interne, et à ceux se rapportant spécifiquement aux femmes et aux jeunes (données désagrégées pour les femmes et les jeunes). La problématique concernant les emplois jeunes, les terres salées et les changements climatiques dans la zone gagneraient à être analysées dans la situation actuelle du projet.

Le suivi-évaluation interne des activités du projet et des indicateurs du cadre logique sera assuré par le spécialiste matière, en liaison permanente avec les experts techniques (ingénieur infrastructures, spécialiste promotion emploi et expert chaîne de valeurs) et les partenaires du projet, entre autres les ONG d'appui-accompagnement.

2.8.2 Les principaux indicateurs de performance qui seront suivis à partir de la situation de référence, sont les suivants : (i) superficies de bas-fonds à maîtrise partielle mises en valeur; (ii) superficies de bas-fonds à maîtrise totale mis en valeur ; (iii) superficie des périmètres maraîchers mis en valeur ; (iv) nombre d'unité d'élevage à cycle court promu par genre (v) infrastructures réalisées et opérationnelles (nombre de marchés mis en service, km de pistes agricoles, nombre de magasins de stockage des produits, etc.) ; (vi) niveau des productions additionnelles (tonnes) et de rendements des cultures (t/ha) ; (vii) nombre d'exploitants (dont % femmes) par type d'aménagement ; (viii) nombre d'unités de démonstration (UD); (ix) nombre d'OP structurées et de comités de gestion des ouvrages installés , (x) niveau d'accroissement des revenus des exploitants, dont celui des femmes et des jeunes; (xi) nombre d'emplois jeunes et femmes créés en initiatives entrepreneuriales et nombres de jeunes entrepreneurs formés, incubés et installés; (xii) nombre de producteurs(trices), transformateurs(trices) et de commerçant(e)s formé(e)s et organisé(e)s ; (xiii) le taux d'implication des femmes dans les instances de décision et leur taux d'accès au foncier après les aménagements; (xiv) nombre d'unités de transformations installées et attribuées (dont aux femmes) ; et (xv) nombre d'activités de nutrition appuyées, nombre de cantines scolaires appuyées et niveau d'incidence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2.8.3 L'ensemble des indicateurs retenus pour le projet seront mis en concordance avec ceux retenus dans le cadre du PNIA 2<sup>ème</sup> génération et contribueront à l'amélioration de performance du secteur agricole en Guinée Bissau. Les différentes missions de supervision de la Banque et les rapports d'activités périodiques rendront compte du niveau d'atteinte des indicateurs.

### III Faisabilité du projet

#### 3.1 Performances financière et économique

*Tableau 3.1 : Principales données financières et économiques*

VAN (8%)	20 944 millions de FCFA
TRI Economique (scénario de base)	16,9%

3.1.1 L'analyse financière et économique du projet a été effectuée sur la base de coût/bénéfice des cash-flows additionnels des modèles de production végétale, des deux filières priorisées (riz et maraîchage), et de production animale (petits ruminants, poulets de chairs et porcs) en mode entrepreneurial. Les hypothèses détaillées de l'analyse financière et économique, les tableaux des modèles d'exploitation (situation de référence et situation avec projet) et les flux financiers et économiques sont consignés en annexe B7 du Volume 2. Les résultats de l'analyse financière et économique montrent que le PACVEAR est rentable financièrement et économiquement.

3.1.2 **Performances financières :** Les revenus additionnels résultant des différents modèles d'exploitation retenus sont les suivants : (i) exploitations résultant de 364 ha d'aménagement de bas-fonds en maîtrise partielle (cultures de riz saison hivernale) avec un revenu de 0,237 millions FCFA/ha; (ii) exploitations bénéficiant de la mise en valeur de 296 ha de bas-fonds en maîtrise totale (double culture de riz et maraîchage) dont le revenu est estimé à 1,680 millions FCFA/ha; (iii) périmètres maraichers de 60 ha pour femmes (cultures saison pluvieuse et contre saison) avec un revenu de 5,867 millions FCFA/ha; (iv) fermes à élevage de porcs (introduction 1 verrat géniteur pour 3 truies pour 30 bénéficiaires) avec un revenu de 8,22 millions FCFA/bénéficiaire en année de croisière ; (v) fermes à élevage avicole (poulet de chair) avec un revenu moyen de 0,38 millions de FCFA/bénéficiaire ; (vi) fermes à élevage petits ruminants (2 géniteurs et 8 femelles) avec un revenu moyen de 2,98 millions de FCFA/bénéficiaire . Les revenus additionnels dégagés contribueront à l'accroissement de la valeur ajoutée globale grâce au projet et donc à sa contribution au PIB agricole. Le taux de rentabilité interne financière (TRIF) est estimé à 14,8% pour une VAN, au coût d'opportunité du capital à 8%, de 20,11 milliards de FCFA., ce qui reflète un résultat significatif.

3.1.3 **Performances Economiques :** Le taux de rentabilité interne économique de base (TRIE) s'établit à 16,9% pour une VAN, au coût d'opportunité du capital à 8%, de 20,944 milliards de FCFA et le rapport bénéfices/couts (RBC) est de 2,1. Ce résultat est significatif, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation, notamment l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, les effets induits des actions de protection des bassins versants et de l'environnement, le renforcement des capacités sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur les acteurs des secteurs (fournisseurs d'intrants, équipements, services...).

Les tests de sensibilité ont été approchés en considérant une éventuelle augmentation de coûts (+10%), une diminution des productions agricoles avec le risque de non adoption des techniques culturales par les agriculteurs (-10%), une combinaison de diminution (-10%), des avantages induits par les spéculations végétales et animales, et une augmentation des coûts des investissements (+10%). Les TRI respectifs aux tests de sensibilité sont : 15,0 % ; 14,8% et 13,1%. Autres tests de sensibilité ont été considérés tenant compte des hypothèses de variabilité des flux issus des variables endogènes et sont consignés en annexe B7 du Volume 2.

3.1.4 Les autres incidences économiques du projet peuvent se résumer ainsi : (i) les effets amont de revenus additionnels sur les prestataires (entreprises, fournisseurs, ONG, bureaux d'études) ; (ii) les effets aval de génération de revenus supplémentaires sur les producteurs, les commerçants et les transformateurs qui sont essentiellement des femmes et jeunes; (iii) la diminution des coûts en devises grâce à la réduction significative de la facture relative à l'importation du riz dans la balance commerciale ; (iv) l'incidence sur la création de richesse dans le pays grâce à l'augmentation du PIB induite par la génération de la valeur ajoutée additionnelle. Pour les ménages, les avantages du projet se traduiront entre autres par une meilleure nutrition des groupes vulnérables (enfants, femmes en âge de procréer et personnes âgées), une réduction de la pénibilité des tâches des actifs agricoles, notamment féminins, la réduction de l'incidence de la pauvreté monétaire et non monétaire, le renforcement des moyens d'existence et de la résilience des cibles du PACVEAR par rapport à l'insécurité alimentaire et aux effets des changements climatiques.

## 3.2. Impact environnemental et social

3.2.1 **Environnement** : Au titre des politiques de sauvegardes environnementales de la Banque, le PACVEAR a été classé à la **catégorie 2**. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) et d'un plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES)<sup>6</sup>. L'Autorité compétente pour l'évaluation environnementale (Autoridade de Avaliação Ambiental Competente - AAAC) de Guinée Bissau a également classé le projet à la catégorie B, équivalente à la catégorie 2 des sauvegardes de la Banque, conformément à la Loi N°10/2010 du 24 Septembre 2010, portant sur l'évaluation environnementale.

3.2.2 Les infrastructures du PACVEAR n'induiront pas d'impacts environnementaux et sociaux significatifs. Toutefois, quelques impacts négatifs, lors de la phase d'aménagement des bas-fonds et de la construction des infrastructures, seront enregistrés. On cite notamment les émanations sonores, l'augmentation de la poussière dans l'air, les mouvements de terres, les risques de transmission des IST/VIH/SIDA pendant la phase des travaux ainsi que le développement du paludisme et des maladies d'origine hydrique lors de la phase opération. Ces effets seront relativement modestes et seront érigés dans des milieux récepteurs de faible sensibilité écologique. Leur dispersion à travers les 3 régions des zones Nord et Est du pays diminue également leurs impacts. Ces impacts sont limités dans le temps et seront pris en charge par les mesures adéquates. La zone d'intervention du projet ne renferme ni d'aires protégées, ni de forêts classées<sup>7</sup>.

3.2.3 Les infrastructures n'entraîneront aucun déplacement de populations ni la restriction de leur accès à des biens ou des moyens de vie. Il sera conduit un processus d'établissement des actes de rétrocession et d'exploitation aux OP, représentants des bénéficiaires, pour aboutir à une sécurisation foncière des sites à aménager. Il sera mis en place des cadres de concertation qui regrouperont les autorités coutumières, les propriétaires terriens, les organismes d'appui-accompagnement, et les organisations des bénéficiaires afin qu'un permis d'exploitation, sous forme d'acte de donation soit délivré par les ayants droit-fonciers aux bénéficiaires (au moins 30% aux femmes et 20% aux jeunes). Pour garantir une exploitation durable des aménagements réalisés, il sera mené des réunions de sensibilisation et d'information, suivis par une phase d'identification des propriétaires et ayants droit-fonciers, pour aboutir à la signature d'acte/déclaration de donation des propriétaires au village, visé par le chef de village et les autorités du secteur. Pour l'essentiel, les infrastructures à mettre en place par le projet viennent apporter une réponse concrète à des problèmes de développement prioritaires (manque d'eau d'irrigation, absence d'infrastructures de soutien aux chaînes de valeurs agricole, désenclavement, accès aux marchés.).

3.2.4 Les mesures d'atténuation des impacts prévues avant, pendant et après les travaux ainsi que les activités de bonification envisagées (protection des ouvrages, plantations fruitières, etc.) renforceront la conformité environnementale du projet. La coordination des activités de gestion environnementale du projet sera assurée par l'expert Environnementaliste du PACVEAR qui sera appuyé par l'AAAC, à travers une convention cadre, pour une meilleure prise en charge des aspects environnementaux dans le projet. Aussi, le projet impliquera les Points Focaux Environnement (PFE) basés dans les Délégations Régionales des Forêts et de la Faune, dans le suivi environnemental de la mise en œuvre des activités du projet. Ces agents recevront une formation en évaluation environnementale et sociale et ils bénéficieront de l'appui et de l'assistance permanente de l'AAAC, pour conduire les différentes activités.

3.2.5 Le budget alloué à l'évaluation et au suivi environnemental est de **162.000 UC**. Ce montant porte sur l'élaboration, par un cabinet externe, des EIES et PGES spécifiques à certains sites (provisions), la mise en œuvre des mesures d'atténuation qui en ressortiront, les campagnes de sensibilisation des populations bénéficiaires et l'appui institutionnel à l'AAAC. Le résumé du PCGES est présenté en annexe B8 du volume II. Le cadre de gestion environnemental et social ainsi que son résumé, sont approuvés par le département des sauvegardes, et publiés sur le site Web de la Banque le **13/06/2019**.

3.2.6 **Changement climatique** : Le projet a fait l'objet d'une évaluation en termes de risques climatiques en utilisant le système de sauvegarde contre les conséquences climatiques (CSS). Il est classé catégorie 2. Le projet peut être vulnérable au risque climatique. Les options pratiques de gestion des risques et d'adaptation seront intégrées à la conception du projet et aux plans de mise en œuvre.

<sup>6</sup> Les études techniques et environnementales des sites des aménagements hydroagricoles sont disponibles. En outre, les sites des infrastructures d'accompagnement (points d'eau, pistes rurales, magasins de stockage...), ne sont pas connus à ce stade et feront l'objet si nécessaire, d'études d'impact sur l'environnement par un prestataire privé au démarrage du projet et soumises à la Banque. Dans ce cadre, il a été retenu d'élaborer une Evaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) avec un plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES).

<sup>7</sup> La Guinée Bissau ne dispose d'aucune forêt classée. Les reliques de forêts primaires sont progressivement remplacées par des plantations mono-spécifiques d'anacarde ce qui réduit considérablement la biodiversité dans les trois régions.

3.2.7 La zone d'intervention du projet ne souffre véritablement pas d'antécédents connus de sécheresses marquées. En hivernage, des inondations des rizières peuvent parfois survenir, par endroits, lors d'épisodes pluviométriques normaux. Ce phénomène est principalement la conséquence de l'ensablement des chenaux naturels qui servent d'exutoires aux sites de production. Pour faire face aux impacts liés aux changements climatiques ou aux variations climatiques de manière générale, le projet s'alignera aux mesures préconisées par le Programme d'action nationale d'adaptation au changement climatique (PANA) suite aux évaluations participatives de la vulnérabilité du pays et de l'adaptation au changement climatique, basées sur les diagnostics du secteur agricole. Le projet inscrit son action en droite ligne des orientations stratégiques du PANA, à travers l'aménagement de bas-fonds, le développement de l'horticulture et l'appui à des cantines scolaires et la mise en place de jardins scolaires afin de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations bénéficiaires. Le projet utilisera une démarche holistique qui vise la levée des contraintes à tous les niveaux des chaînes de valeurs rizicoles et horticoles. Il introduira particulièrement dans les périmètres horticoles la technique de l'énergie solaire ainsi que le système d'économie d'eau à la parcelle en vue d'une maîtrise de l'eau et d'une réduction des prélèvements.

3.2.8 Pour une meilleure prise en charge de l'inondation occasionnelle des rizières, les chenaux naturels des sites ciblés seront curés et redimensionnés pour permettre l'évacuation de tout flux excédentaire dans les bas-fonds rizicoles concernés. Pour prévenir l'ensablement des rizières, cause principale des inondations des bas-fonds, des diguettes consolidées avec des plantes fixatrices de sol seront construites au droit des versants qui présentent un fort ruissellement. Le projet facilitera également l'accès des producteurs à des semences certifiées en mettant en place un programme en lien avec l'INPA et les organismes multiplicateurs. Il introduira, par ailleurs, une utilisation raisonnée des engrais pour améliorer les rendements, et par conséquent, la productivité agricole. Les infrastructures agricoles connexes qui seront mises en place intégreront dans leur conception les mesures additionnelles d'adaptation au changement climatique afin de les rendre plus résilientes.

3.2.9 **Genre** : Le PACVEAR prend en compte la dimension genre dans toutes ses composantes, à travers les activités suivantes :

- **Amélioration de la capacité de production, conservation du riz et maraicher** : le projet facilitera l'accès des femmes au foncier à travers l'attribution de 30% des terres rizicoles aménagées et 90% de périmètres maraichers, dédiés aux femmes. Le risque d'un accès limité des femmes et des jeunes au foncier a été pris en compte, dans la mesure où cette préoccupation fera partie intégrante des critères d'intervention et que la question foncière sera systématiquement clarifiée avant toute intervention (délivrance préalable, délibération foncière par les autorités compétentes).
- **Renforcement des capacités** : Les compétences des femmes et des jeunes seront développées à travers des formations en utilisation des semences améliorées, techniques culturales du riz, du maraichage et des céréales.
- **Amélioration de la capacité de transformation et commercialisation des produits** : Le projet dotera les femmes en groupements des équipements de conditionnement et de décorticage du riz (étuvage du riz) et sa transformation en produits dérivés ce qui va alléger leur charge de travail et améliorer la qualité du riz produit.
- **Sensibilisations pour le changement de comportement** : les campagnes de sensibilisations et communication seront organisées pour améliorer l'état nutritionnel des enfants âgés de moins de cinq ans et des femmes enceintes. Le choix des thèmes variera selon les besoins de chaque zone. A titre d'exemple : la nutrition, la santé (la planification des naissances et santé de reproduction, HIV/Sida), éducation (éducation de la jeune fille), gestion des conflits, genre et violence basée sur le genre, etc.

**Catégorisation Genre** : Le projet PACVEAR est classé en **catégorie 2**, selon le Système de catégorisation genre « Gender Marker System ». L'analyse genre et le plan d'action de mise en œuvre des activités de promotion du genre et autonomisation des femmes figurent en annexe B10 du volume 2.

Les activités de promotion du genre concernent: les périmètres rizicoles (30%), les périmètres maraichers pour femmes (90%), les équipements de transformation, les unités de séchage, la promotion des petites et moyennes entreprises dirigées par les femmes (au moins 30%), la promotion de l'équité et de l'égalité genre au sein des organisations paysannes, la formation des membres de OP féminines et mixtes en techniques culturales, leadership et genre, les voyages d'échanges d'expérience, et l'accès équitable à des infrastructures socioéconomiques (pistes de production, magasins de stockage, etc.). Le budget alloué à la dimension genre est estimé à **2,786 MUC** soit environ 27% du montant total du budget (Cf. Annexe B10, volume 2).

3.2.10 **Nutrition** : Les productions horticoles développées sur environ 60 ha contribueront à l'amélioration de la nutrition des ménages bénéficiaires et auront une répercussion positive sur la santé des populations particulièrement les plus vulnérables à savoir les enfants et les femmes en âge de procréation. Le projet



développera des initiatives dans le sens d'améliorer l'hygiène et la qualité nutritionnelle des aliments consommés par les populations, plus particulièrement des femmes et des enfants. Il collaborera avec le RESAN pour développer à titre pilote 6 cantines scolaires et 6 jardins scolaires. Les productions additionnelles en année de croisière de produits horticoles et de produits des animaux contribueront à l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition, et par conséquent de la santé des populations. Les activités d'information, sensibilisation et éducation sur la nutrition, l'hygiène et la prévention de la résurgence des maladies hydriques agiront aussi en faveur d'une amélioration de la santé et de la nutrition des populations. Dans le but d'améliorer l'accès au marché des produits transformés, le PACVEAR sensibilisera et appuiera les unités/PME de transformation dans l'amélioration des emballages/packaging et étiquetage selon les normes. Le budget alloué aux mesures d'appui à la nutrition est de **123.000 UC**.

**3.2.11 Social :** Les infrastructures et accompagnements envisagées pour la production rizicole et maraîchère permettront de réduire les problèmes de faible productivité, de conservation des produits, et de mieux structurer les chaînes de valeurs au profit des bénéficiaires. Le projet apportera une attention toute particulière aux femmes et aux jeunes, fortement impliqués en milieu rural, mais souvent insuffisamment formés et dépourvus de moyens. Le développement de périmètres maraîchers destinés en majorité aux femmes permettra de renforcer leur autonomisation et favorisera une alimentation mieux équilibrée au niveau des ménages. Aussi, des appuis spécifiques cibleront les femmes et les jeunes dans le développement de l'entrepreneuriat rural. Par ailleurs, les formations en matière de développement organisationnel et de structuration des OP et unions de producteurs induiront l'amélioration de leurs rôles dans la gouvernance locale et les instances de prise de décisions ainsi que le contrôle des résultats des activités promues au sein des dites organisations.

La réhabilitation de pistes de production, la construction de marchés, de magasins de stockage et la mise en place de petites unités de transformation contribueront à la réduction des pertes post-récoltes et augmenteront la disponibilité de produits alimentaires et le revenu des ménages. L'amélioration de l'accès aux infrastructures socioéconomiques permettra d'alléger les tâches quotidiennes des bénéficiaires pour s'adonner à des activités génératrices de revenus, telles que le maraîchage, la production de semences, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Les emplois qui seront créés à travers la promotion de l'entrepreneuriat rural chez les jeunes et les femmes (près de 2000 personnes ciblées) et l'émergence de multiples entreprises portées par cette catégorie contribueront à développer la culture d'entreprise chez les porteurs de projets en vue d'augmenter les revenus dans la zone du projet. Ils favoriseront la création des pôles de croissance susceptibles de réduire l'exode rural, notamment des jeunes vers les villes et les tentatives d'immigration.

**3.2.12 Réinstallation forcée :** Les activités du PACVEAR n'entraîneront aucun déplacement de populations, ni de restriction de l'accès à des biens ou des moyens de vie.

## **IV. Exécution**

### **4.1. Dispositions en matière d'exécution**

4.1.1 Le PACVEAR sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR). Il sera rattaché à la Direction Générale de l'Agriculture. Les activités de pilotage et de supervision du projet seront assurées par le comité de pilotage du PDCV Riz, créé par arrêté n°1/2018 en date du 4/01/2018 qui sera amendé par arrêté ministériel au démarrage du projet, pour tenir compte de ses spécificités. Le comité de pilotage se réunira une fois par an en session ordinaire. La présidence sera assurée par le Ministre MADR ou son représentant et le secrétariat par le coordonnateur de l'UGP. Aussi, un comité technique restreint de suivi du projet sera constitué. Il se réunira tous les trois mois afin de suivre l'exécution du projet, faire la revue trimestrielle du rapport d'activités, ainsi que le programme technique et le budget trimestriel, et identifier les opportunités et contraintes d'amélioration des effets du projet.

4.1.2 La coordination du PACVEAR sera assurée par l'Unité de gestion du PDCV Riz dont le mandat prendra fin en décembre 2020. Cette équipe a déjà donné satisfaction dans l'exécution des projets PDCV Riz et précédemment du PRESAR et elle a été impliquée dans la préparation et l'évaluation du PACVEAR. L'UGP sera dirigée par le Coordonnateur, appuyé par le personnel suivant : un responsable administratif et financier, un spécialiste en passation des marchés, un expert en génie rural, un agronome expert en chaîne de valeurs et entrepreneuriat agricole et rural, et un personnel d'appui (chauffeurs, secrétaires, coursiers). Cette équipe sera reconduite et renforcée avec le recrutement sur une base concurrentielle d'un expert environnement/ suivi-

évaluation, un assistant technique en infrastructures rurales, un expert en passation de marchés et un comptable. En dehors de l'équipe fiduciaire (coordonnateur, RAF, expert en passation de marchés, comptable) qui sera basée au siège du projet à Bissau, tous les autres experts seront installés à l'antenne à Bafata.

4.1.3. La stratégie d'intervention du projet est pour l'essentiel basée sur le « faire faire ». Les services techniques nationaux (et leurs entités déconcentrées), dans le cadre des conventions avec le projet, seront fortement impliqués pour assurer le rôle de maîtrise d'ouvrage, de contrôle et de supervision des réalisations, ainsi que d'agences d'exécution, prestataire ou de maîtrise d'œuvre. Les prestataires privés (entreprises, fournisseurs, bureaux d'études, consultants individuels) seront recrutés sur une base compétitive, et liés au projet par des contrats.

**4.1.4 Politique et cadre de passation des marchés applicables :** Les acquisitions de biens (y compris les services autres que ceux de consultants), les travaux et les acquisitions de services de consultants, financés par la Banque dans le cadre du projet, seront effectués conformément au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition octobre 2015 et conformément aux dispositions énoncées dans l'Accord de financement. Plus précisément, les acquisitions seront réalisées selon les Méthodes et Procédures d'acquisitions de la Banque (BPM), sur la base des documents standards d'appel d'offre pertinents (DSAO) pour les marchés de biens, travaux ainsi que les services de consultants pour lesquels les BPM sont jugées comme étant les mieux adaptées. En effet, une analyse du système de passation des marchés de la Guinée Bissau telle que présentée à l'annexe technique B5 du présent rapport, a conduit à une qualification du risque en matière de passation des marchés comme étant substantiel. En conséquence, dans le cadre de l'exécution de ce projet, les Procédures et Méthodes d'acquisition de la Banque seront utilisées étant entendu qu'un plan d'action de développement des capacités fera l'objet de dialogue avec les autorités Bissau guinéennes afin de permettre à court terme une utilisation du système national de passation des marchés suite aux réformes identifiées comme étant nécessaires.

**4.1.5 Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions (ERCA) :** afin de tenir compte des spécificités du projet, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux national, sectoriel et du projet ; et (ii) les capacités de l'agence d'exécution. Les résultats de ces évaluations ont conclu à un niveau de risque substantiel pour la passation des marchés et ont servi à orienter la décision du choix des BPM pour l'ensemble des activités prévues dans le cadre du projet. Les mesures appropriées d'atténuation des risques ont été incluses dans le plan d'actions PERCA indiqué en Annexe B5, volume 2.

**4.1.6 Organisation de la mise en œuvre des acquisitions :** La gestion du PACVEAR sera placée sous la responsabilité de l'UGP actuelle du PDCV Riz. Cet arrangement institutionnel découle du souci de capitaliser les acquis du personnel clé de ce projet financé par la Banque et en cours d'exécution. Aussi, faut-il rappeler que ladite équipe avait déjà exécuté d'autres projets de la Banque notamment le PRESAR. L'appui d'une expertise en passation de marchés a été jugée nécessaire au vu de la charge de travail qui devra s'ajouter aux activités de passation du projet PDCV Riz. L'équipe actuelle sera renforcée avec le recrutement sur une base concurrentielle d'un expert environnement/ suivi-évaluation, un assistant technique en infrastructures rurales, un expert en passation de marchés et un comptable. Tous les experts signeront un contrat de performance qui fera l'objet d'une évaluation annuelle de performance.

**4.1.7 Gestion Financière :** La responsabilité de la gestion administrative, financière et comptable du PACVEAR incombera à l'UGP. Cette équipe aura la charge du suivi et de la supervision de l'exécution du projet, et devra disposer de moyens techniques, humains et matériels suffisants permettant la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et d'un système de gestion financière acceptable notamment à travers la comptabilisation correcte et de manière exhaustive de l'ensemble des opérations effectuées au cours du cycle de vie du Projet, la sauvegarde des informations financières et des actifs, l'information et l'audit des ressources mises à disposition.

L'évaluation des capacités de la cellule d'exécution du PDCV – Riz a démontré qu'elle dispose des capacités et des outils minimums, nécessaires à la comptabilisation correcte des fonds et à une reddition des comptes. Toutefois, compte tenu de la vocation de cette équipe à gérer simultanément plusieurs projets, elle devra être renforcée en termes de ressources humaines, notamment, par un comptable rompu à la gestion des projets de développement mis en œuvre sur la base d'une comptabilité d'engagement de type privé. Ce comptable devra être recruté par appel à candidature ouvert et suivant les règles et procédures de la Banque. Le processus sera suivi par le département fiduciaire et de l'inspection (SNFI) de la Banque qui devra valider tant l'intégrité du processus que les compétences du comptable.

Un manuel de procédures administratives, comptables et financières existe au PDCV Riz. Ce document devra être relu pour prendre en compte la dimension de la gestion multi projets de l'organe d'exécution et sera soumis

à l'approbation de la Banque. Il y sera tenu compte des composantes et des catégories du PACVEAR. Il inclura également les plans de la comptabilité générale, budgétaire et analytique ; les principes et méthodes comptables, ainsi que l'ensemble des schémas d'écritures applicables.

Un logiciel intégré de gestion comptable et financière est également disponible. Il devra être reconfiguré de manière à le rendre multi projets, multipostes, multidevises, multi bailleurs, permettant ainsi la production d'informations générales, analytiques et budgétaires nécessaires au suivi financier et comptable. Il s'agit de produire les états financiers par composantes, par catégories et par activités pour les dépenses ; par source de financement pour les ressources avec au moins les modules (i) comptabilité générale ; (ii) gestion budgétaire ; (iii) gestion des contrats ; (iv) gestion des actifs corporels ; (v) suivi financier, etc. Il sera également paramétré de manière à avoir les trois (3) niveaux d'enregistrement, de validation et d'approbation. Le logiciel devra permettre d'obtenir en fin d'année, des états financiers de synthèse annuels composés entre autres d'un tableau des emplois ressources de l'année et cumulé, d'un bilan, d'un état de réconciliation du compte spécial, ainsi que des notes aux états financiers. Il permettra en outre, de procéder au suivi de l'exécution budgétaire.

En définitive, les comptes seront tenus sur la base d'une comptabilité d'engagement de type privé et sur un logiciel intégré adapté à la gestion des projets de développement. Le plan comptable sera élaboré sur la base des normes du droit comptable de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) révisé, en vigueur en Guinée Bissau.

En outre, le Projet produira annuellement un programme de travail et un budget (PTBA), dans lequel il sera tenu compte de l'ensemble des financements de tous les partenaires, ainsi que des rapports trimestriels de gestion financière basés sur l'exécution du programme de travail et du budget annuel, annexés aux rapports trimestriels d'activités transmis à la Banque. Il doit être clairement fait une analyse entre les prévisions budgétaires et les réalisations du trimestre. Tout écart devra être analysé et expliqué.

**4.1.8 Décaissements :** Les ressources de la Banque seront décaissées conformément à ses règles de procédures, en particulier le manuel des décaissements. Les décaissements se feront à travers les trois méthodes suivantes détaillées en annexe B4 du volume 2, : (i) la méthode du compte spécial ; (ii) la méthode des paiements directs ; et (iii) la méthode du remboursement.

**4.1.9 Audits :** La fonction d'audit interne ainsi que l'évaluation périodique du système de contrôle interne en place au PACVEAR seront assurées par l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur la base d'une ou deux missions par an en fonction de l'évaluation des risques liés au Projet. Une convention sera élaborée à cet effet et soumise à l'avis de non objection de la Banque. Aussi, un appui institutionnel en matériel et équipements informatiques sera fait à l'IGF.

L'audit externe des comptes du Projet sera réalisé par une firme d'audit indépendante acceptable pour la Banque et sur la base de termes de références préalablement convenus avec elle. Le recrutement de l'auditeur externe se fera suivant les règles et procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants. L'auditeur sera tenu de déposer son rapport au plus tard, six mois après la clôture de l'exercice auquel la mission se rapporte.

## **4.2. Suivi**

**4.2.1 Mécanismes de suivi :** Le système de suivi-évaluation du projet sera conçu à partir des impacts, effets et produits attendus mentionnés dans le cadre logique du projet. Il sera participatif et fournira de manière régulière des informations pertinentes sur les indicateurs de performance et d'impact ainsi que sur l'exécution des activités planifiées. Une situation de référence sera établie, tenant compte des sites identifiés et retenus, et pour beaucoup déjà étudiés. Des données désagrégées par genre seront systématiquement intégrées au dispositif de suivi-évaluation, de même que des enquêtes ciblées seront également conduites pour mieux apprécier les questions relatives aux revenus, à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la création d'emplois, à la prise en compte du genre, et aux aspects liés à la vulnérabilité et à la résilience. Les informations collectées alimenteront le système, afin de capter les valeurs réelles des activités et intrants du projet et de mesurer les résultats et effets du projet. Ceux-ci seront consignés dans des rapports d'activités périodiques, faisant ressortir le niveau d'avancement du projet et l'atteinte des résultats.

La supervision du projet sera assurée par la Banque et le MADR à travers un comité technique de suivi interne renforcé. Aussi, compte tenu des faibles capacités et de la fragilité du pays, la Banque dans le cadre de son nouveau modèle de développement de prestation de services, apportera un suivi tout particulier de l'ensemble des activités, en conduisant notamment des missions périodiques de supervision (2 fois par an).

4.2.2 Le calendrier d'exécution prévisionnel du projet est présenté ci-après.

<i>Activités</i>	<i>Date / période</i>	<i>Responsables</i>
Préparation	25 mars-05avril 20 19	BAD/GVT
Elaboration PCGES	mars 2019	BAD/GVT
Evaluation	06-22 mai 2019	BAD/GVT
Préparation des DP et DAO prioritaires	4 <sup>ème</sup> trimestre 2019/ 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	UGP
Négociation du PACVEAR	juillet 2019	GVT/BAD
Confirmation de l'UGP	juillet 2019	GVT/BAD
Conseil d'Administration	juillet 2019	BAD
Signature de l'accord de financement	septembre 2019	BAD/GVT
Mise en vigueur et 1 <sup>er</sup> décaissement	novembre 2019	GVT/BAD
Lancement du PACVEAR	novembre 2019	BAD/GVT/UGP
Signature des conventions avec partenaires	1 <sup>er</sup> semestre 2020	UGP/Partenaires/ST
Préparation des DP et DAO restants	2 <sup>ème</sup> trimestre/4 <sup>ème</sup> trimestre 2020	UGP/MADR
Réalisation des travaux et prestations	2020 à mi 2021	Entreprises/Firmes/UGP
Mise en œuvre des activités opérationnelles	2 <sup>ème</sup> trimestre 2020/2023	UGP/GVT/Prestataires
Revue à mi-parcours	3 <sup>er</sup> trimestre 2022	BAD/GVT/UGP
Achèvement du Projet	décembre 2024	BAD/GVT
Clôture du Projet	mars 2025	UGP/GVT/BAD

### 4.3. Gouvernance

4.3.1 Les indicateurs en matière de gouvernance politique, économique et sociale restent contrastés en Guinée Bissau, malgré les progrès réalisés ces dernières années. En ce qui concerne la gouvernance politique, des règlements durables d'éventuels conflits et des mécanismes permettant d'assurer la justice sont nécessaires. La Guinée Bissau affiche de faibles performances en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, ce qui de manière générale est corrélé à une fréquence plus élevée en termes d'aléas politiques et institutionnels. En effet, en 2018, le pays se trouve au 42<sup>ème</sup> rang sur 54 du classement Mo Ibrahim sur la gouvernance en Afrique (et plus particulièrement au 42<sup>ème</sup> rang dans le sous-indicateur sur l'état de droit) enregistrant un léger redressement par rapport aux trois dernières années. Au niveau de la gouvernance économique, et en particulier de la gestion des finances publiques, les performances du pays se sont détériorées avec la crise et la capacité de mobilisation de recettes internes demeure faible, telle que notée dans les analyses de la Banque portant sur les projets de gouvernance approuvés en 2015 et dans les scores EPIP de 2016 (Evaluation des politiques et institutions nationales).

4.3.2 Dans le cadre de l'exécution du PACVEAR, et en vue d'atténuer les risques inhérents aux insuffisances et à l'instabilité de l'administration et d'améliorer la qualité à l'entrée du projet, il a été opté de maintenir l'UGP actuelle du PDCV Riz en cours d'exécution qui maîtrise déjà les procédures de la Banque et de capitaliser les études d'exécution existantes. En outre, bien que des avancées aient été faites pour rendre le système des marchés publics conforme aux directives de l'UEMOA, la lenteur dans le système de passation de marché constitue encore l'une des principales lacunes de l'exécution des programmes de développement. Les dispositions opérationnelles ont été retenues, en matière d'acquisition, pour intégrer les faiblesses observées.

4.3.3 En matière d'organisation professionnelle en Guinée Bissau, il reste beaucoup d'efforts à faire, afin de promouvoir des institutions représentatives et efficaces des acteurs du monde rural. Les producteurs sont organisés au sein des organisations professionnelles agricoles dont on cite particulièrement l'Association Nationale des Agriculteurs Guinéens (ANAG) et le Cadre national de concertation des organisations paysannes et producteurs agricoles de la Guinée Bissau (QNCOCPA/GB). En outre, faute de moyens, les activités de ces organisations n'ont eu qu'une faible incidence sur ses membres, en particulier dans le domaine de l'encadrement et la formation des producteurs. Aussi, de nombreuses associations locales, culturelles, de jeunes, de femmes sont présentes et un grand nombre de groupements de producteurs se sont créés et certains d'entre eux sont déjà bien organisés. Ils sont indispensables comme relais pour appuyer les petits producteurs et aller vers la professionnalisation des agriculteurs. Néanmoins, le développement de ces associations se trouve confronté à divers contraintes notamment : (i) une législation mal adaptée aux conditions actuelles de la production, transformation et commercialisation des produits; (ii) des difficultés à obtenir une reconnaissance légale; (iii) le manque de formation des responsables dans la gestion et l'animation, (iv) le manque d'accès aux informations

techniques et aux informations sur les marchés et (v) une méconnaissance de la législation, en particulier sur le système des taxations. Le PACVEAR intervient pour mieux structurer et organiser les producteurs et les acteurs dans les chaînes de valeur par le renforcement et l'autonomisation des structures communautaires représentatives des bénéficiaires cibles.

#### 4.4. Durabilité

4.4.1 La durabilité des investissements du projet est surtout liée aux capacités des bénéficiaires à prendre en charge, de manière régulière et pérenne l'entretien, la maintenance et la gestion des infrastructures. Les comités de gestion des infrastructures hydro- agricoles, pastorales et d'accompagnement seront mis en place avant le démarrage de la réalisation de chaque ouvrage et devront faciliter la mobilisation et la participation communautaire. Les membres des comités de gestion recevront des appuis organisationnels, techniques et en gestion des ouvrages leur permettant de superviser, avec l'équipe du projet et le bureau de contrôle, les travaux des entreprises. L'implication de ces comités dans le suivi rapproché et la réception des travaux renforcera leur appropriation de ces infrastructures d'où une meilleure durabilité. Aussi, des visites d'échanges à d'autres aménagements seront organisées par le projet aux membres des comités de gestion.

4.4.2 Le projet renforcera les capacités de jeunes artisans réparateurs sur les opérations courantes d'entretien des ouvrages et équipements (curage des canaux, entretien de pompes, nettoyage des bassins d'irrigation...) et les dotera de kits d'équipements pour ces interventions. Ces artisans réparateurs, pourront évoluer en prestataires de services d'entretien et seront faciles à mobiliser en cas de défaillance.

Aussi, la structuration des bénéficiaires, notamment les groupements de producteurs, les organisations paysannes et les comités de gestion, sera assurée en rapport avec les partenaires techniques de mise en œuvre. Ces entités verront leurs capacités managériales, comptables et logistiques renforcées pour leur permettre, à terme, de continuer à assurer les services qu'ils offrent habituellement. Le développement de l'expertise locale induite par le projet favorisera la pérennisation des capacités techniques et par conséquent la durabilité des infrastructures.

#### 4.5. Gestion des risques

Les risques potentiels et les mesures d'atténuation proposées sont donnés au tableau ci-après :

Risque	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
Instabilité politique alliée à une situation économique difficile	Elevé	Contribution à l'amélioration de la résilience socio-économique et environnementale pour une meilleure stabilité
Instabilité climatique ayant des effets directs sur les productions et la mise en valeur agricole et animale	Faible	Ouvrages de stockage et de maîtrise d'eau, semences résistantes Utilisation d'espèces à cycle court et à haut rendement
Difficultés de mobilisation du fonds de contrepartie nationale	Faible	Contrepartie du gouvernement est limitée ne dépassant pas les 2% du cout du projet.
Faiblesse des capacités des services techniques impliqués.	Elevé	Renforcement des capacités des services techniques impliqués dans la mise en œuvre du projet.
Faible appropriation du projet par les acteurs et bénéficiaires	Faible	Implication et participation des bénéficiaires dans toutes les étapes et renforcement des capacités (producteurs, MADR)
Apparition de maladies des plantes	Moyen	Formation des producteurs sur la gestion des maladies des plantes et l'usage écologiquement adapté des pesticides
Faible capacité des partenaires de mise en œuvre et des entreprises, d'où des performances faibles et des retards dans l'exécution du projet.	Moyen	Sélection judicieuse des partenaires de mise en œuvre et des entreprises. Contrôle rapproché des partenaires et des entreprises de travaux par la CEP et les bureaux d'études, le comité technique de suivi, le comité de gestion des bénéficiaires et l'UGP.

## 4.6. Développement des connaissances

Le PACVEAR contribuera à la formation et à la consolidation du savoir-faire des producteurs. Il permettra de manière inclusive, à des jeunes et des femmes, de développer des capacités techniques et entrepreneuriales en s'installant sur des terres dotées d'infrastructures et de moyens modernes d'exploitation. Aussi, le projet permettra de générer des connaissances qui serviront à créer plusieurs emplois, à travers la mise à niveau des centres d'incubation qui pourront former et accompagner des jeunes désireux d'entreprendre dans les domaines de l'agro-business. Par ailleurs, le projet soutiendra le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISSAN) dans la collecte et le traitement des données qui serviront à bâtir des politiques solides dans le secteur. Aussi, la contribution spécifique du projet dans la structuration du secteur semencier avec l'introduction de technologies TAAT permettra de générer des connaissances qui renforceront les techniques de production et par ricochet accroître la production. La mise en place d'unités de démonstration et la diffusion des bonnes pratiques ainsi que l'introduction de la technologie solaire dans les systèmes d'exhaure, de transformation et la conservation des produits agricoles, renforcera davantage.

Le PACVEAR appuiera le MADR à élaborer des réflexions stratégiques et sectorielles à travers des prestataires externes. Il s'agit de : (i) Etude institutionnelle du secteur agricole, (ii) Diagnostic des performances des centres d'incubation des jeunes (ADPP et COAJQQ) et appuis à leur émergence en centres pilotes d'incubation; (iii) Stratégie de promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural des jeunes, potentialités et contraintes ; (iv) Appui à l'actualisation de la législation et à la réglementation vétérinaire et (v) Appui à la collecte, traitement et diffusion des données sur le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISSAN).

En ce qui concerne la communication et visibilité des actions du projet, il y'aura : i) la sensibilisation et la diffusion de l'information à travers divers canaux de communication (radios communautaires, émissions sur les médias, site web, films, etc.) ; et (ii) la promotion des actions innovantes d'employabilité des jeunes et des femmes et des activités de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables.

## V Cadre Juridique

### 5.1. Instrument juridique

Le cadre légal du projet sera un protocole d'accord de don et deux accords de prêt signés entre la République de la Guinée Bissau et la Banque.

### 5.2. Conditions associées à l'intervention de la Banque

Le cadre légal du projet sera un Protocole d'accord de don FAT, un Accord de prêt FAT et un accord de prêt FAD entre la République de la Guinée Bissau et la Banque. Les Accords ainsi signés à la satisfaction des deux parties dans la forme et le fonds, comprendront les termes et conditions d'usage.

**5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur :** L'entrée en vigueur des Accord de prêt FAD et FAT est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la section 12.01 des Conditions Générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie de la Banque (ratification de l'accord de prêt et avis juridique). Le Protocole d'accord de don FAT entrera en vigueur à la date de sa signature.

**5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement du prêt :** Outre l'entrée en vigueur des trois accords de financement, le premier décaissement des prêts FAD et FAT, et du don FAT sera subordonnée à la satisfaction des conditions suivantes par l'Emprunteur :

(a) La soumission de preuves satisfaisantes de l'extension du mandat du personnel clé de l'unité de gestion du projet « PDCV-RIZ » au Projet (i.e. le coordonnateur, le responsable administratif et financier, le spécialiste en passation de marchés et le spécialiste en entrepreneuriat agricole) ; et

(b) La soumission de preuves satisfaisantes de l'extension du mandat du comité de pilotage du projet « PDCV-RIZ » au Projet.

**5.2.3 Autres conditions :** l'Emprunteur/Donataire devra en outre transmettre, à la satisfaction du Fonds, au plus tard **six (06) mois** après le premier décaissement :

- (i) Le manuel de procédures de gestion administrative, comptable et financier du projet actualisé.
- (ii) La preuve du recrutement d'un expert environnement/ suivi-évaluation, d'un assistant technique en infrastructures rurales, d'un consultant en passation de marchés et d'un comptable, dont l'expérience

- et les qualifications auront été jugées acceptables par le Fonds ;et
- (iii) Les conventions signées entre le PACVEAR et ses principaux partenaires (ONGs APRODEL, ADPP, COAJQ et ADIC Nafaia) et qui devront avoir été préalablement soumises à l’approbation du Fonds.

### **5.3. Conformité avec les politiques de la Banque**

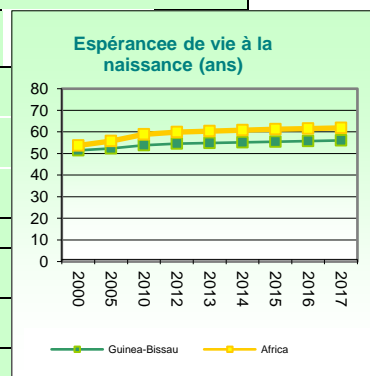
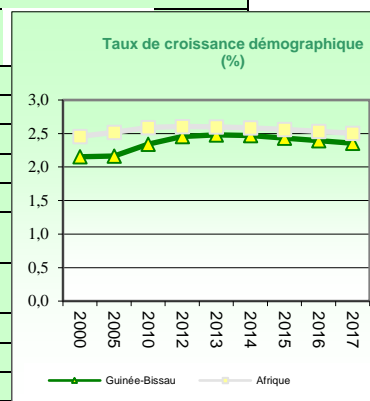
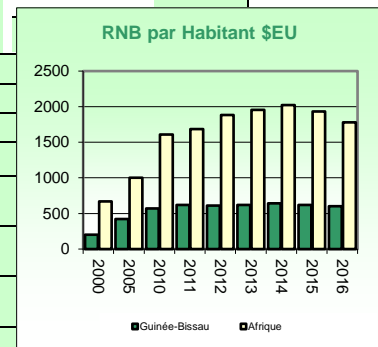
Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque. Le projet sera exécuté dans le cadre de la stratégie d’intervention de la Banque avec la Guinée Bissau définie dans le DSP (2015-2019).

## **VI Recommandation**

La Direction de la Banque recommande que le Conseil d’administration approuve la proposition d’un **Don FAT de 5,46 millions d’UC, d’un prêt FAT de 3,04 millions d’UC et d’un Prêt FAD de 1,06 millions d’UC** à la République de la Guinée Bissau, pour financer le Projet d’appui aux chaînes de valeurs et à l’entrepreneuriat agricole et rural (PACVEAR) décrit ci-dessus et selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

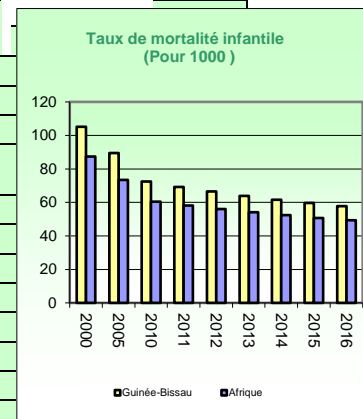
## Annexe I. Indicateurs socio-économiques comparatifs de la Guinée Bissau

	Année	Guinée-Bissau	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )	2017	36	30 067	80 386	53 939
Population totale (millions)	2017	1,9	1 184,5	5 945,0	1 401,5
Population urbaine (% of Total)	2017	49,3	39,7	47,0	80,7
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2017	68,7	40,3	78,5	25,4
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2016	600	2 045	4 226	38 317
Participation de la Population Active *- Total (%)	2017	72,9	66,3	67,7	72,0
Participation de la Population Active ** - Femmes (%)	2017	67,5	56,5	53,0	64,5
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2017	98,565	0,801	0,506	0,792
Indice de développement humain (rang sur 187 pays)	2015	178	...	...	...
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2010	67,1	39,6	17,0	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2017	2,4	2,6	1,3	0,6
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2017	3,8	3,6	2,6	0,8
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2017	40,6	41,0	28,3	17,3
Population âgée de 15-24 ans	2017	19,6	3,5	6,2	16,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2017	3,3	80,1	54,6	50,5
Taux de dépendance (%)	2017	78,1	100,1	102,8	97,4
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2017	24,4	24,0	25,8	23,0
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2017	56,1	61,2	68,9	79,1
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2017	57,9	62,6	70,8	82,1
Taux brut de natalité (pour 1000)	2017	35,6	34,8	21,0	11,6
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2017	11,5	9,3	7,7	8,8
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2016	57,8	52,2	35,2	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2016	88,1	75,5	47,3	6,8
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2017	4,6	4,6	2,6	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2015	549,0	411,3	230,0	22,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2017	16,9	35,3	62,1	...
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2009	7,8	46,9	118,1	308,0
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 habitants)	2009	65,3	133,4	202,9	857,4
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2014	45,0	50,6	67,7	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2015	79,3	71,6	89,1	99,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2015	20,8	51,3	57	69
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2016	3,1	39,4	60,8	96,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2016	374,0	3,8	1,2	...
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2016	94,0	245,9	149,0	22,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2016	81,0	84,1	90,0	...
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2014	17,0	76,0	82,7	93,9





Prévalence de retard de croissance	2014	27,6	20,8	17,0	0,9
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2015	28	2 621	2 335	3 416
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2014	1,1	2,7	3,1	7,3
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010	118,1	106,4	109,4	101,3
Primaire - Filles	2010	114,1	102,6	107,6	101,1
Secondaire - Total	2006	33,3	54,6	69,0	100,2
Secondaire - Filles	2000	12,4	51,4	67,7	99,9
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2010	21,8	45,1	58,1	81,6
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2014	45,6	61,8	80,4	99,2
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2014	62,2	70,7	85,9	99,3
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2014	30,8	53,4	75,2	99,0
Dépenses d'éducation en % du PIB	2013	2,1	5,3	4,3	5,5
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2015	10,7	8,6	11,9	9,4
Terres agricoles (% superficie des terres)	2015	58,0	43,2	43,4	30,0
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2015	70,1	23,3	28,0	34,5
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2014	0,2	1,1	3,0	11,6



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour: Mai 2018 Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles. \* Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

\*\* Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

## Annexe II. Tableau du portefeuille des projets de la BAD en Guinée Bissau – Au 30 Juin 2019

### Projets nationaux actifs

Secteur / Opération	Date approbation	Montant approuvé (million UC)	Montant décaissé (million UC)	Taux Décais. (%)	Date limite décaissement	
<b>AGRICULTURE</b>						
1	Projet de développement de la chaîne de valeur riz dans les régions de Bafata et Oio (PDCV RIZ)	- prêt FAD	0,39	0,06	16,8	31-déc.-20
		- don FAD	0,09	0,07	70,8	
		- prêt FAT	3,32	0,86	25,8	
		- don FAT	0,39	0,07	17,7	
2		Aide d'urgence pour la lutte contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne (don FSS)	8-jun.-18	0,73	0,73	
3	Etude pour la relance de la filière coton-textile (don KOAFEC)	28-jun.-17	0,36	0,13	35,4	31-déc-19
<b>Sous-total</b>			<b>5,28</b>	<b>1,92</b>	<b>36,3</b>	
<b>ENERGIE</b>						
4	Projet d'amélioration du service de l'électricité dans la ville de Bissau (PASEB) - prêt FAD	- don FAD	7,18	1,50	20,9	31-déc-19
			6,12	2,46	40,2	31-déc-19
5	Projet de développement du système de distribution d'électricité dans la ville de Bissau - prêt FAD	- don FAD	8,04	0,07	0,8	31-déc-21
		- prêt FAT	6,96	0,08	1,1	31-déc-21
			5,00	0,08	1,6	31-déc-21
6	Projet de la centrale hydroélectrique de Salinho - Etudes/préparation (don SEFA)	16-sept.-15	0,70	0	0	30-juin-19
<b>Sous-total</b>			<b>34,00</b>	<b>4,19</b>	<b>12,3</b>	
<b>GOVERNANCE</b>						
7	Projet d'appui au renforcement de la gouvernance économique (PARGEF) - don FAT	1-juil-15	5,00	0,71	14,2	30-juin-19
8	Projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles du secteur de la justice (PARCISJ)	21-avril-17	1,25	0,79	62,9	30-sept.-19
			<b>6,25</b>	<b>1,50</b>	<b>24</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>45,53</b>	<b>7,61</b>	<b>16,7%</b>	

Répartition sectorielle : Energie (74,7%); Gouvernance (13,7%) et Agriculture (11,6%)

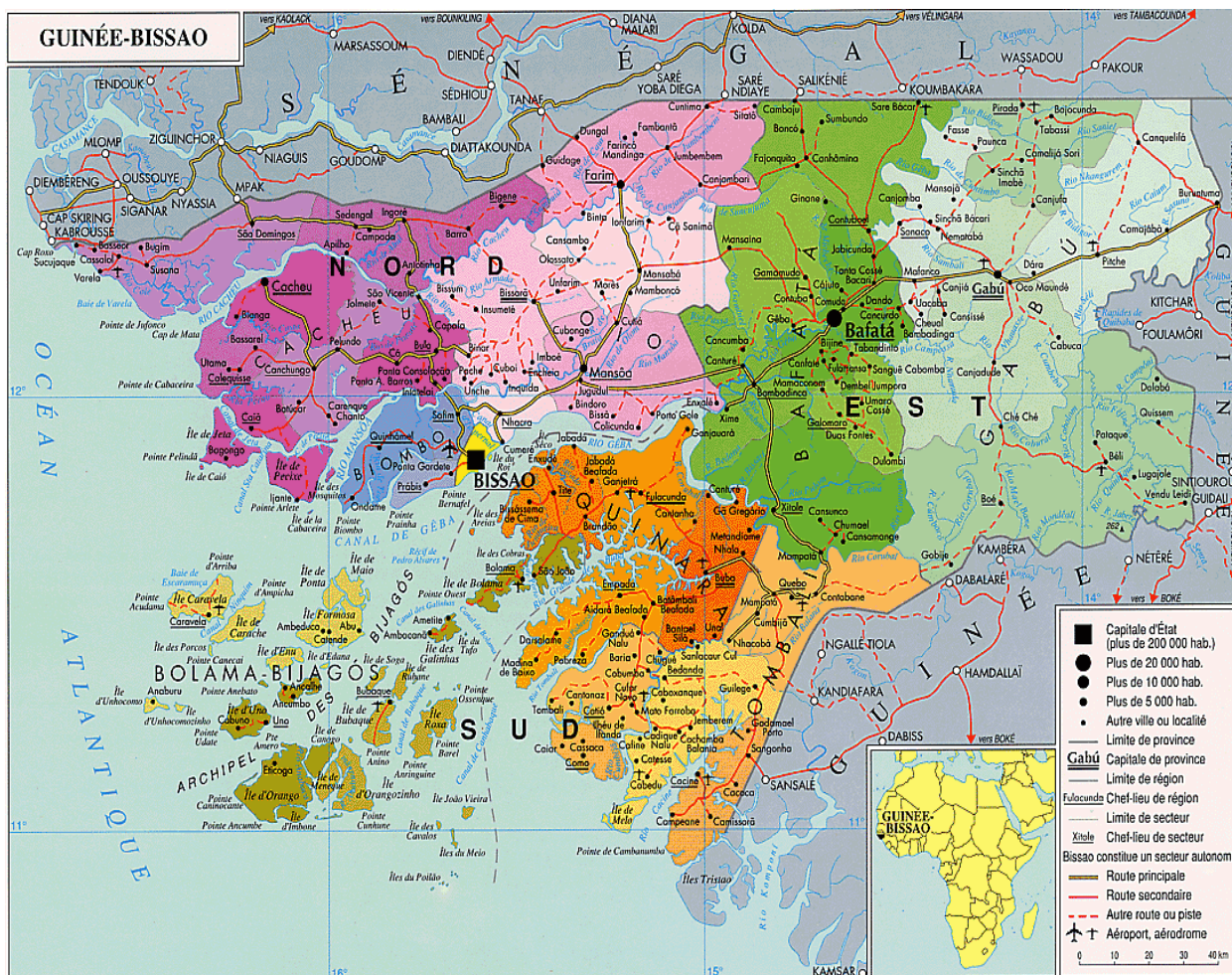
### Projets multinationaux actifs

	Secteur / Opération	Date approbation	Montant approuvé (million UC)	Montant décaissé (million UC)	Taux décais. (%)	Date limite décaissement
1	<b>ENERGIE</b> Projet énergie de l'OMVG - prêt FAD	30-sept.-15	3,81	0,48	12,5	31-déc.-20
	- don FAD		0,69	0,27	39,8	
<b>Sous-total</b>			<b>4,50</b>	<b>0,75</b>	<b>16,7</b>	
<b>TRANSPORT</b>						
2	Projet d'aménagement de la route Boké-Québo	10-oct-18				31-déc.-23
	- don FAD					
	- don FIAf		14,17	0	0	
	- don FAT		7,78	0	0	
			1,50	0	0	
<b>Sous-total</b>			<b>23,54</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>28,04</b>	<b>0,75</b>	<b>2,6%</b>	

\* Source : SAP-PS Juin 2019

Répartition sectorielle : Transport (84%) et Energie (16%)

### Annexe III. Carte de la zone du projet



<i>Zone du projet</i>	<i>Couleur sur la carte</i>
Région de Bafata	
Région d'Oio	
Région de Gabu	

## Annexe IV. Contexte de fragilité

**1.** La fragilité en Guinée-Bissau se manifeste par un décalage entre l'État et la société, avec des institutions étatiques faibles et une faible présence de l'État en dehors de Bissau, ce qui rend l'État inefficace aux yeux de nombreux citoyens. En outre, l'engagement militaire dans les sphères politique et économique est fort, le secteur de la justice est faible et l'économie est peu diversifiée et capturée par les intérêts de l'élite. Les facteurs de fragilité de la Guinée-Bissau, qui entravent considérablement le développement de ses institutions et de celles de ses habitants, peuvent être regroupés en 5 domaines clés : (i) un manque endémique de gouvernance et d'institutions fonctionnelles, alimentées par l'instabilité politique et la capture d'élite, (ii) un secteur de la sécurité dysfonctionnel et politisé, (iii) une économie capturée et peu diversifiée sujette aux chocs, (iv) un fossé entre zones urbaines et zones rurales se traduisant par un manque extrême d'infrastructures et de services et (v) un manque d'investissement dans le développement et le capital humains.

**2.** En Guinée-Bissau, la pauvreté est à la fois un symptôme et une cause d'instabilité politique et de violence. Des décennies d'instabilité politique et de capacités insuffisantes des institutions sociales et économiques ont créé un environnement qui sape le développement et fait du pays l'un des plus pauvres du monde. Le rôle dominant du secteur de la noix de cajou constitue un défi structurel essentiel en Guinée-Bissau. La noix de cajou est le produit agricole le plus important du pays, représentant plus de 90% du total des exportations. Environ 80% de la population dépend des noix de cajou comme principale source de revenus, qu'elles échangent contre du riz (aliment de base) ou d'autres biens de consommation. Bien que la Guinée-Bissau ait le potentiel de produire son propre riz, la plupart de ses rizières ne sont pas en production et la grande majorité du riz est importée.

L'exploitation des ressources naturelles, y compris l'agriculture (noix de cajou), la pêche et la foresterie, est la cible des comportements de recherche de rente en raison de la faiblesse des contrôles et du manque de surveillance. Plusieurs décrets sectoriels adoptés en Conseil des ministres en 2017 reflètent également la faiblesse de la gouvernance et du comportement de recherche de rente dans le secteur public, notamment en ce qui concerne les noix de cajou, limitant du nombre de licences d'exportation.

**3.** La faiblesse des institutions de l'État et l'absence de présence de l'État à l'extérieur de Bissau constituent un élément déterminant de la fragilité, ce qui a rendu l'État inefficace dans la prestation de ses services et a donc créé une méfiance entre les citoyens et l'État. Aujourd'hui, 40% de la population vit à Bissau, qui bénéficie d'un meilleur accès aux services publics et présente un taux de pauvreté relativement bas, 50% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté national (2 dollars par jour). La moyenne nationale des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté national est de 70%, ce qui donne à penser que 80 à 90% des pauvres de la Guinée-Bissau vivent en zone rurale. Dans les zones rurales, les incidences de la pauvreté sont plus élevées au nord du pays, où se concentre la majeure partie de la population rurale. Les rares services fournis au niveau local (eau, éducation et soins de santé) sont souvent fournis par des acteurs non étatiques. Le manque d'opportunités socio-économiques chez les jeunes, risque d'intensifier les troubles sociaux et les émeutes. Environ 60% de la population bissau-guinéenne a moins de 25 ans, n'a pas bénéficié d'un système éducatif fonctionnel et a peu de chances de faire son entrée dans l'économie formelle, qui occupe en tout cas très peu d'emplois.

**4.** En dépit des progrès importants réalisés au cours des quinze dernières années, les indicateurs de développement humain de la Guinée-Bissau demeurent parmi les plus bas du monde. En 2017, la Guinée Bissau était classée au 178<sup>e</sup> rang de l'indice de développement humain. Le PIB par habitant de la Guinée-Bissau est de 723 USD et l'espérance de vie à la naissance est de 57,8 ans, soit trois ans de moins que la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne. Le niveau d'emploi dans le secteur formel est limité et le chômage parmi les jeunes est très élevé. En raison de la nature précaire des institutions bissau-guinéennes et des pratiques discriminatoires traditionnelles, l'accès des femmes aux services est extrêmement limité, notamment en matière d'éducation, comme en témoignent les taux d'alphabétisation inférieurs à la moyenne nationale. Les femmes en Guinée-Bissau sont touchées de manière disproportionnée par les violations des droits humains, en particulier la violence sexuelle et sexiste, la discrimination sur le lieu de travail, le mariage des enfants, entre autres. Malgré la loi de 2011 qui interdit cette pratique, plus de 48% des femmes ont été soumises à une mutilation génitale.

**5.** En dépit ces facteurs, le pays compte des sources de résilience ou d'autres facteurs capables de neutraliser les vecteurs de fragilité, et que le gouvernement, la Banque et les autres acteurs du développement devraient renforcer pour prévenir toute instabilité accrue. Ceux-ci incluent les suivants : (i) une intégration régionale dans

les organisations régionales et les marchés régionaux ouest africains, (ii) une société civile dynamique et (iii) une solidarité communautaire.

**6.** Le PACVEAR contribuera à la réduction de la fragilité en prenant en compte dans sa formulation et sa mise en œuvre, les mesures suivantes : (i) Renforcer les acteurs non-étatiques tels que les associations de base, les ONG locales et le secteur privé dans leur engagement économique et citoyen ; (ii) Renforcer le dialogue avec le gouvernement Bissau-Guinéen, ainsi qu'avec les autres PTF pour être informé de l'évolution de la situation politico-sécuritaire et intégrer le risque politique dans le dispositif de suivi et évaluation du projet ; (iii) S'assurer que le projet tienne compte des sensibilités sociales, en prenant soin de ne pas renforcer l'exclusion de certaines couches de la société, en s'assurant notamment de l'équité-genre dans les prises de décision liées à l'accès à la terre au niveau communautaire; (iv) S'assurer que le projet prévoit des activités connexes visant l'autonomisation des couches les plus vulnérables de la société; (v) Mettre en œuvre, dans le projet, des activités de sensibilisation et de responsabilisation de la population dans la zone d'intervention du projet, sur les bonnes pratiques en matière de nutrition et l'atteinte de la sécurité alimentaire ; et (vi) Contribuer à la création d'emplois durables, notamment pour les jeunes.